

Publié le 18 octobre 2014.
Dernière modification : 6 septembre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES MINES DE ZINC DU GUERGOUR

S.A., juillet 1906.

Joseph FAURE (1843-1931), inventeur et président

Ingénieur civil de l'École des mines de Saint-Étienne,
Inventeur des mines du Kanguet (Tunisie)(1893).
Administrateur d'une trentaine de sociétés.
Voir [encadré](#).



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ
DES
MINES DE ZINC DU GUERGOUR
Société anonyme
au capital de six millions de fr.
divisé en 12.000 actions de 500 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Dufour, notaire à Paris

Siège social : à Paris 8^e

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR
créée en vertu de l'article 17 des statuts
et donnant droit à la part de bénéfices indiquée dans l'article 46 des statuts.

Le président du conseil d'administration : A. de Soubeyran

Un administrateur : —

Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Encres Lorilleux

SOCIÉTÉ DES MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 5 octobre 1906*)

Les actions de la Société des mines de zinc du Guergour ont été introduites aujourd'hui au marché en banque au comptant et se sont négociées à 865 fr.

Cette société a pour objet principal l'exploitation de plusieurs gisements de zinc, plomb et métaux connexes en Algérie, dans les arrondissements de Sétif et Bougie, département de Constantine.

Les concessions portent les noms de Kef-Semmah, Djebel-Anini et Aïn-Roua et sont situées à 32 kilomètres au nord-ouest de Sétif, dans une région de montagnes formées par des terrains crétacés qui présentent de nombreuses falaises ; c'est le long des cassures qu'ont formées ces falaises que se trouvent les gîtes minéraux à des altitudes variant de 700 à 1.200 mètres. Les gîtes contiennent des argiles blanches, de l'hématite (oxyde de fer), de la calamine (carbonate de zinc), quelques silicates de zinc et de fer, de la blende (sulfure de zinc), de la galène (sulfure de plomb), des pyrites de fer et de cuivre et quelques traces d'autres minéraux.

C'est la calamine qui fait l'objet de l'exploitation actuelle ; les centres d'exploitation sont au nombre de six, dont trois dans la concession de Kef-Semmah et trois dans les concessions du Djebel-Anini et Aïn-Roua. Jusqu'à présent, les richesses reconnues sont de 188.000 tonnes en roche à 40 % de teneur de zinc se répartissant à raison de 150.000 tonnes pour la concession de Kef-Semmah et 38.000 tonnes pour les concessions du Djebel-Anini. De plus, on peut tirer profit des déchets du triage des minerais qui ont une teneur de 30 % ; il suffit a pour cela de construire des ateliers de lavage qui les ramèneront à une teneur convenable et on pourra en même temps laver les minerais ayant une teneur en zinc analogue aux déchets.

La calamine crue doit subir, pour la vente, une calcination qui a pour effet de la débarrasser de la presque totalité de son eau et de son acide carbonique, l'exploitation actuelle possède déjà un certain nombre des fours nécessaires à cette opération ; l'érection du surplus ne nécessitera qu'une dépense très limitée, un four pouvant être construit en un mois et revenant à moins de deux mille francs.

Une fois calcinée, la calamine, est transportée ensuite jusqu'au port de Bougie d'où elle est réexpédiée vers les divers marchés d'Europe sur lesquels elle est cotée actuellement à des cours très élevés ; toutefois, l'exploitation resterait suffisamment rémunératrice, suivant l'appréciation du commissaire qui a été chargé par l'assemblée constitutive d'apprécier les apports qui ont été faits à la société, même en ne prenant comme base que le taux moyen des dix dernières années.

Une seule question demanderait à être résolue, celle les transports terrestres qui se font actuellement à dos de mulet ou de chameau. On étudie à ce sujet le projet d'une route carrossable sur laquelle sera ensuite installé un chemin de fer Decauville allant de Aïn-Sedjera à Tixter, station du chemin de fer qui va à Bougie ; on aura alors un transport suffisamment économique.

Le capital de la Société des mines de zinc du Guergour est de 6.000.000 de francs divisé en 12.000.000 actions de 500 francs ; ces actions ont toutes été souscrites et libérées du quart ; il a été crée, en outre, 12.000 parts de fondateur dont 6.000 ont été attribuées à l'Association industrielle et financière, en raison du concours apporté par elle à la constitution de la société.

La répartition des bénéfices doit se faire statutairement comme suit : 5 % doivent être prélevés pour la réserve légale ; les actions reçoivent ensuite 5 % du capital versé ; 10 % sont prélevés en faveur du conseil d'administration ; le surplus doit être réparti à raison de 70 % aux actions comme complément de dividende et 30 % aux parts ; sur

les 70 % revenant aux actions, la société peut prélever toutes sommes nécessaires à la constitution de fonds de réserves ou d'amortissement.

La société a été constituée pour 50 ans à partir du 29 juin 1906.

Son siège social est à Paris, 10, rue Royale.

Son conseil d'administration se compose le MM. le comte de Catalan, Fernand Devise ¹, Joseph Faure, Lucien François Fèvre ², Paul Hackenberger [Banque de Tunisie], René Raoul-Duval ³, Alfred Soubeyran ⁴. et Albert Galicier.

Les statuts, déposés chez M^e Dufour et M^e Bassy, notaires à Paris, ont été publiés dans l'*Écho des mines et de la métallurgie* du 9 août 1906 et analysés dans la *Cote de la Bourse et de la Banque* du 14 août.

Mines de zinc du Guergour
(*Le Journal des débats*, 6 octobre 1906)

Aujourd'hui, 5 octobre, sont introduites sur le marché en banque les 12.000 actions de 500 fr. formant le capital de la Société des mines de zinc du Guergour.

Cette société a pour objet l'exploitation de concessions minières situées en Algérie, à 32 kilomètres au nord-ouest de Sétif, dans les montagnes de la Petite-Kabylie.

Les mines devenues la propriété de la société sont déjà exploitées, mais les travaux existants n'ont pas été poussés profondément : ils comprennent des chantiers à ciel ouvert, des galeries percées à flanc de coteaux et quelques petits puits peu profonds. Le gîte principal lui-même est à peu près intact.

Dès à présent, la société utilise les anciens fours, et depuis sa fondation, qui ne remonte qu'au 15 juillet dernier, elle a déjà expédié environ mille tonnes de minerai calciné. La notice publiée par la compagnie fait remarquer que, par suite des prix très élevés du zinc, la société commence son exploitation dans d'excellentes conditions.

(*Le Journal des débats*, 8 octobre 1906)

La Banque de Paris [BPPB] s'est avancée de 1.555 à 1.569. C'est sous les auspices de cet établissement qu'ont été introduites cette semaine à la Bourse les actions des mines du Guergour, dont nous avons parlé cette semaine.

¹ Fernand Devise (1867-1925) : maître des requêtes au conseil d'État. Marié à Anita Chabrières, fille d'Auguste. Il succède à son beau-père à l'Omnium lyonnais et dans diverses filiales. Il siégea au total dans plus de deux douzaines de sociétés. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

² Lucien Fèvre (Chaumont, 1862-Paris, 1935) : X-Mines. Administrateur délégué des Mines de la Grand'Combe, ingénieur-conseil, administrateur de nombreuses sociétés. Voir plus bas.

³ René Raoul-Duval (1864-1916) : ingénieur des mines, président des Mines d'Albi (dont son père Fernand — frère cadet du député — avait été l'un des fondateurs), président des Charbonnages d'Ekaterinovka, administrateur-délégué de la Société du chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre, administrateur de la Société française pour l'industrie et les mines et (1906) de la Société internationale de houillères (siège à Cologne). Son frère cadet, Charles Raoul-Duval (1869-1933) fut administrateur de la Société commerciale du Laos.

⁴ Alfred Soubeyran dit Alfred de Soubeyran (1855-1936). X-Mines, 1875. Directeur de l'Institut industriel du Nord, puis (1889-1933) ingénieur-conseil des Mines de Bruay. Sa topographie du bassin houiller du Pas-de-Calais attire sur lui l'attention de plusieurs sociétés minières. En 1906, il est administrateur des Mines de Bruay, des Mines de l'Escarpelle, de la Westinghouse française, des Ciments français, de la Société française de forage et recherches minières et de la Société internationale de houillères, à Cologne. En outre, administrateur délégué des Mines de la Grand'Combe (1909-1913), administrateur des Mines d'Albi (Annuaire Desfossés, 1910), de Ouasta-Mesloul...

Algérie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 avril 1907)

Par décret a été instituée la concession de mines de zinc, plomb, cuivre et métaux connexes de Bouk-dema, commune de Guergour (Constantine) au profit de M. Joseph Faure, 199, avenue Victor-Hugo, Paris, qui est autorisé à réunir cette concession à celle des mines de Kef-Semmah.

Zinc du Guergour
(*Le Journal des débats*, 30 novembre 1907)

Les actionnaires de la Société des mines de zinc du Guergour, réunis en assemblée générale ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice écoulé et fixé le dividende à 25 fr. par action. Une somme de 150.000 fr. a été affectée à l'amortissement des comptes, concessions et frais de constitution. Une somme de 65.411 fr. a été affectée à la constitution d'une provision pour amortissement du capital.

Annuaire de la compagnie des agents de change 1908, p. 1654-1956 :
Zinc du Guergour
Administrateurs : MM. Alfred de Soubeyran, président ; de Catalan, F. Devise, Joseph Faure, L. F. Fèvre, A. Galicier, P. Hackenberger, R. Raoul-Duval.
Commissaires des comptes. — MM. Choppin de Janvry, Henri Delamotte ⁵.

Les ingénieurs en Algérie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 avril 1908)

Les ingénieurs de nos écoles des mines se plaignent parfois de ne pas trouver facilement des situations. Peut-être craignent-ils de s'expatrier ou le climat de l'Afrique les effraye-t-il ?

En tous cas, les ingénieurs étrangers ont moins d'hésitation ou plus de chance car ils sont nombreux dans nos mines algériennes ou tunisiennes. L'École de Liège, par exemple, en fournit seule 10 dans ces deux colonies. Voici leurs noms pour l'Algérie :

MM.

.....

Merlo Giovanni, directeur des mines du Guergour ;

.....

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 juillet 1908)

⁵ Henri Delamotte : commissaire aux comptes des Mines de Fedj-el-Adoun, des Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc, des Aciéries du Nord.

M. Giovanni Merlo, directeur de la Société des mines de Guergour, quitte ce poste ⁶.

Mines de zinc du Guergour
(*Le Journal des finances*, 25 décembre 1909)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 15 décembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1908-1909, clos le 30 juin 1909, que nous avons analysés dans notre numéro du 3 courant.

Le bénéfice de cet exercice s'élève, comme l'an dernier, à 315.789 fr. 43, permettant de répartir un dividende de 25 francs à chacune des 12.000 actions de 500 francs composant le capital social. Cette répartition demande 300.000 fr. et le solde du bénéfice, soit 15.789 fr. 45 est absorbé par la réserve légale.

La Sainte Barbe
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 décembre 1909)

Signalons parmi les ingénieurs qui assistaient à cette fête MM. Guilhaumat, ingénieur-conseil de la Société des Charbonnages du Tonkin, président du groupe ; Fayol Henri, administrateur-directeur de la Société de Commentry-Fourchambault ; Poumairac, administrateur des mines de Ferfay ; Joseph Faure, administrateur des Sociétés du Kanguet, du Guergour, etc. ; Manigler, administrateur-délégué des mines d'Ahun...

ÉCHOS
MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*Le Sémaphore algérien*, 18 mai 1910)

On estime, dans les milieux financiers, que l'exercice en cours, qui prendra fin au 30 juin prochain, ne donnera que des résultats suffisants pour permettre le maintien du dividende de 25 francs réparti antérieurement. Le marché du zinc est, en effet, peu régulier et, bien que les cours aient été en progression au début du second semestre, la moyenne des prix obtenus par la société pourrait avoir été peu rémunératrice. En outre, l'incertitude où l'on est quant à l'avenir du marché du métal, en raison des difficultés que rencontre la prolongation de l'entente entre les producteurs, engage à la prudence pour la répartition des bénéfices.

Cependant, la situation financière de cette entreprise donne confiance aux porteurs pour son avenir, et cette impression se reflète dans la tenue des cours qui, vu la situation du marché, restent relativement fermes. N'y a-t-il pas là le risque de prochaines déceptions ?

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} août 1910)

⁶ On le retrouve aux mines d'Aïn-Barbar et d'Aïn-Arko.

M. J[ules] Riollot (Saint-Étienne 1892) ⁷, ingénieur-délégué du conseil de la Société des mines de zinc du Guergour (Algérie), administrateur de plusieurs autres entreprises minières du Nord de l'Afrique, vient d'être nommé ingénieur-conseil de la Société minière du Kanguet* (Tunisie).

MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*Le Sémaphore algérien*, 26 octobre 1910)

Les bénéfices réalisés par la société en 1909-1909 s'élèvent à 950.000 francs environ : ils permettront de répartir un dividende de 25 francs par action et de rembourser, en outre, une somme de 35 francs sur chaque action.

On dit à Tunis que la mine n'a pas une importance aussi considérable que celle qu'on lui accorde sur le marché de Paris et que les cours actuels des titres sont exagérés.

MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*Le Capitaliste*, 22 décembre 1910)

Les Mines de zinc de Guergour s'inscrivent à 924. L'assemblée générale annuelle des actionnaires s'est réunie le 15 décembre courant. Les bénéfices d'exploitation, pour l'exercice 1909-1910, se sont élevés, après déduction de toutes les dépenses d'exploitation, ainsi que des frais généraux d'Algérie, à 984.124 fr., en augmentation de 348.777 fr. sur l'exercice précédent ; les intérêts et escomptes ont produit 34.264 fr., contre 24.994 fr. en 1908-1909.

[Amodiation du gisement de zinc
de la [Compagnie des minerais de fer du Djebel-Anini](#)]

Les frais généraux de Paris, les redevances à l'État et à la Société du Djebel-Anini et les amortissements effectués avant clôture des écritures, ces derniers pour un total de 162.787 fr., laissent un bénéfice net de 747.496 fr.

Le dividende a été fixé à 5 %, soit 25 fr. par action, et 369.109 fr. ont été affectés à la provision pour amortissement du capital.

Cette provision se trouve ainsi portée à 434.520 francs ; sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé un premier remboursement de 35 francs par action, laissant au compte provision un solde de 14.520 fr.

Le remboursement de 35 fr. par action sera effectué en même temps que le paiement du coupon.

Paris tout entier, 1911 :

⁷ Jules Riollot (Mâcon, 1872-Paris, 1944) : École des mines de Saint-Étienne, 1892. Directeur technique des Mines de houille de Blanzay, ingénieur-conseil ou administrateur du Guergour, du Kanguet et du Fedjel-Adoum (filiales du groupe Joseph Faure, autre Stéphanois), du Chellala, du Djendli... Administrateur (1911) des Mines d'or de l'Andavakoéra à Madagascar. Ingénieur-conseil (1912) de la Compagnie générale du Maroc. Directeur de la Compagnie métallurgique et minière franco-marocaine qu'il représente aux Mines de fer de Heras-Santander (Espagne) et au Djebel-Lorbeus. Après la Grande Guerre, il se consacre principalement à la mise en valeur des mines de houille de Gouy-Servins (Pas-de-Calais), tout en devenant en 1923 administrateur des Mines de fer de Saint-Pierremont, dans le bassin de Briey, filiale des Forges et aciéries du Nord et de l'Est. À la fin des années 1920, il devient directeur des Charbonnages de Beeringen, en Campine (Belgique), filiale de Pont-à-Mousson.

11, rue Saint-Florentin :
Soc. FRANÇAISE DU VACUUM CLEANER, nettoyage par le vide.
Soc. MINIÈRE DE CHARBONNAGES D'EKATERINOVKA.
Soc. DES MINES DE MANGANÈSE DE DARKVETI.
Soc. DES MINES DE ZINC DU GUERGOUR.
Soc. INDUSTRIELLE ET MÉTALLURGIQUE DU CAUCASE.
UNION DES GAZ.

Mines de zinc du Guergour
(*Le Sémaphore algérien*, 22 février 1911)

L'assemblée annuelle de cette société a eu lieu, sous la présidence de M. de Soubeyran

Les résultats de l'exercice écoulé sont sensiblement meilleurs par suite d'une augmentation de la production, de la teneur plus élevée des minerais et de la réduction du prix de revient. La société a, en outre, retiré un avantage appréciable de l'amélioration des prix de vente du zinc métal. Les différentes opérations d'extraction, de calcination et transport, se sont effectuées dans de bonnes conditions ; leur prix de revient général a été inférieur à celui du précédent exercice. Le bénéfice brut est de 910.283 fr. 99, supérieur de 336.149 fr. 55 à celui de l'année précédente. Les bénéfices nets ressortent à 747.496 fr. 23, après prélèvement d'une somme de 162.787 fr. 76 pour divers amortissements. Le dividende a été fixé à 25 fr. par action, payable à partir du 16 janvier.

L'assemblée a décidé de rembourser à la même époque, sur le capital, par prélèvement sur les sommes figurant au crédit du compte « Provision pour amortissement du capital », une somme de 35 fr. par action. Les comptes ont été adoptés à l'unanimité, 3.963 actions étaient représentées.

Guergour
(*Le Journal des débats*, 8 novembre 1911)

Les bénéfices réalisés par la Société des mines de zinc du Guergour pendant l'exercice clos le 30 juin dernier se sont élevés à la somme de 1.149.312 fr., en augmentation de 249.312 fr. sur ceux de l'année précédente. Le Conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée générale des actionnaires de maintenir le dividende à 25 fr. brut par action, et de porter la nouveau remboursement sur le capital à 40 fr. par action au lieu de 35 fr. l'an dernier.

Guergour
(*Le Journal des débats*, 18 décembre 1911)

Les Zincs du Guergour se maintiennent aux environs de 989, sans beaucoup d'animation. L'assemblée des actionnaires qui s'est réunie cette semaine a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1911. Le dividende a été fixé à 34 fr. 20 par action et il a en outre été décidé de rembourser 40 fr. par action.

En réponse aux questions qui lui étaient posées, le président a déclaré que la mine du Guergour était une des plus riches d'Algérie. Il a ajouté que si les résultats du second

trimestre sont aussi favorables que ceux du premier, l'exercice en cours sera au moins égal et vraisemblablement supérieur au précédent.

SOCIÉTÉ DES MINES DE ZINC DU GUERGOUR ⁸
Siège social : à Paris, 11, rue Saint-Florentin.
Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 1911
(*Recueil des assemblées générales*, 4 janvier 1912)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. A. de Soubeyran, président ; le comte de Catalan, F[ernand] Devise, J. Faure, [Lucien] Fèvre, A. Galicier, P. Hackenberger, R[ené] Raoul-Duval, J. Riollot.

Commissaires-vérificateurs : MM. J.Choppin de Janvry, H[enri] Delamotte.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 34 des statuts, pour vous présenter les comptes de l'exercice 1910-1911 et les soumettre à votre approbation.

Au cours de notre cinquième année sociale, dont le bilan vous paraîtra sûrement satisfaisant, nous avons continué l'exploitation normale de nos divers gisements et nous avons produit, dans des conditions de rendement et de prix de revient sensiblement égales, une quantité de minerai en roches légèrement inférieure au tonnage de l'exercice précédent ; par contre, nous avons traité un tonnage beaucoup plus important de menus et de terres calaminaires, grâce au bon fonctionnement de l'atelier de lavage d'Ain-Roua, complété et mis au point dès les premiers mois de l'exercice.

Nos ventes, dans leur ensemble, ont présenté une teneur en zinc un peu réduite, en raison précisément de la proportion de minerais lavés que nous avons livrés, et ceux-ci nous avons [sic], en outre, aux mines, 990 mètres cubes de calamine crue.

Pendant le dernier exercice, nous avons extrait des mines 9.077 mètres cubes de calamine crue et produit, d'autre part, par préparation mécanique et lavage, environ 1.300 mètres cubes de menus enrichis.

Nous avons transporté à Bougie 12.654 tonnes de calamine calcinée et, finalement, vendu et expédié 11.817 tonnes.

⁸ Société anonyme constituée, en 1906 pour une durée de 50 années.

Capital : 6 millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 francs, entièrement libérées, actuellement amorties de 35 francs. (Un deuxième remboursement de 40 francs par action aura lieu le 15 janvier 1912).

il existe 12.000 parts de fondateur.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale; 5 % d'intérêt aux actions à titre de premier dividende ; 10 % au conseil d'administration.

Sur le surplus, l'assemblée générale peut décider, sur la proposition du conseil, tels prélèvements qu'il lui conviendra pour l'amortissement du capital.

L'excédent est réparti : 30 % aux parts de fondateur; 70 % aux actions à titre de complément de dividende. Sur ces 70 % revenant aux actions, l'assemblée peut décider tels prélèvements qu'il lui conviendra pour réserves ou fonds de prévoyance.

Les actions et les parts sont inscrites à la Cote officielle au comptant.

Cours du 30 décembre 1911 :

Actions Fr. 969 00

Parts Fr. 141 00.

Les stocks étaient, en fin d'exercice, tant au port de Bougie qu'aux mines, de 1.763 tonnes de calamine calcinée ; avions, en outre, aux mines, 990 mètres cubes de calamine crue.

Quant, au stock de calamines menues et de terres calaminaires extraites en même temps que le minerai en roches, il s'élève maintenant à 52.000 tonnes environ, grâce à l'appoint de l'année, et malgré le prélèvement fait par l'atelier de lavage d'Aïn-Roua. Nous n'avons pas besoin de vous souligner l'importance de cette réserve, évaluée, comme d'habitude, dans nos écritures, à raison d'un franc la tonne seulement.

Parmi les travaux de préparation effectués cette année, parallèlement à ceux d'exploitation proprement dits, nous vous signalerons :

L'exécution, sur 225 mètres de longueur, du travers-bancs destiné à recouper en pied le gîte d'Aïn-Hamra ;

La continuation, jusqu'à 140 mètres de distance, du travers-bancs n° 2 bis du Kef-Semmah, qui a rencontré de nouvelles fentes exploitables ;

L'allongement des galeries destinées à délimiter et à aménager les régions minéralisées découvertes précédemment ;

Le creusement de plusieurs petits puits intérieurs entre les divers niveaux d'exploitation.

De plus, nous avons poursuivi l'étude méthodique de l'ensemble de notre domaine minier, et nous avons, à cet effet, entrepris quelques recherches, dont l'une, en particulier, au quatrième niveau du Kef-Semmah, nous a révélé l'existence, au nord du « grand amas », d'une poche annexe, d'importance secondaire à vrai dire, mais bien minéralisée.

Enfin, nous avons porté tous nos efforts sur l'établissement de notre lavoir principal d'El Hadra, ainsi que sur celui de l'usine hydro-électrique d'El Asfsa, qui doit nous fournir la force motrice nécessaire à la marche du lavoir.

Ces travaux arrivent à leur terme, et nous comptons bien pouvoir, à brève échéance, commencer les essais de mise en route et du lavoir et de l'usine hydro-électrique. Dans l'exercice, une somme importante a été dépensée pour ces installations ; elle figure à l'actif de notre bilan en augmentation du poste « Laveries et dépendances », qui passe de 123.871 francs à 425.674 francs.

Le marché du zinc, déjà relativement bon l'année précédente, s'est encore amélioré pendant cet exercice, en raison tant de l'augmentation de la consommation que de l'influence exercée par le renouvellement du syndicat des usines à zinc ; le cours moyen de l'exercice 1910-1911 a été supérieur de près d'une livre à celui de l'exercice précédent.

Comme conséquence des circonstances favorables que venons de vous indiquer, les bénéfices bruts de l'exercice 1910-1911 ont atteint le chiffre de 1.149.312 fr. 20, supérieur de 239.028 fr. 21 à celui de l'exercice précédent.

Le bilan que nous vous présentons ne fait état, comme d'ordinaire, que d'une évaluation modérée des stocks ; comparativement aux bilans antérieurs, il se signale par le fait qu'à l'actif, tous les postes qui représentent des valeurs d'immobilisation, sauf ceux « d'achat des concessions » et de « laveries et dépendances », ont été ramenés à 1 franc. Nous avons obtenu ce résultat en prélevant sur le bénéfice brut une somme de 292.636 fr. 94 pour divers amortissements, dont vous trouverez le détail au compte de profits et pertes.

Nous vous rappelons, pour mémoire, que le total des amortissements de cette nature s'élève, depuis l'origine de la société, à 991.738 fr. 31.

De plus, le poste « Achat des concessions » a été, cette année, amorti de 420.000 francs, en raison du remboursement de même somme effectué sur le capital en janvier dernier.

Les bénéfices nets de l'exercice 1910-1911, amortissements déduits, s'élèvent à 856.675 fr. 26, que, conformément aux statuts, nous vous proposons de répartir comme suit :

5 % à la réserve légale	42.833 76
5 % aux actionnaires, sur le capital restant à amortir	290.400 00
Allocation statutaire au conseil	52.344 15
Provision pour amortissement du capital	471.097 35
Ensemble	<u>856.675 26</u>

Le dividende de 5 % a été calculé sur 500 francs pendant six mois et demi, et sur 465 francs pendant cinq mois et demi, en raison du remboursement de 35 francs par action fait le 16 janvier dernier ; il ressort, brut, à 24 fr. 20 et, impôts déduits, à 23 fr. 23 pour les titres nominatifs et à 21 fr. 39 pour les titres au porteur.

Par suite du prélèvement fait sur les bénéfices, la provision pour l'amortissement du capital se trouvera portée à 485.617 fr. 80, et nous pouvons envisager le remboursement d'une nouvelle fraction du capital. Nous vous proposons d'effectuer cette opération à raison de 40 francs par action, ce qui exigera l'emploi de 480.000 francs et laissera un solde de 5.617 fr. 80.

Le remboursement de 40 francs par titre, si vous l'approuvez, aura lieu à partir du 15 janvier prochain, comme le paiement du dividende.

Le total des remboursements sur le capital s'élèvera alors à 900.000 francs.

Vous aurez, Messieurs, à statuer sur ces diverses propositions; en outre, comme, aux ternies de l'article 21 des statuts, votre premier conseil doit être renouvelé en entier par l'assemblée générale ordinaire de cette année, vous aurez à désigner vos nouveaux mandataires. Nous vous appelons que, d'après ce même article, les membres sortants sont rééligibles.

Vous aurez ensuite, conformément à l'article 31 des statuts, à nommer les commissaires des comptes pour l'exercice 1911-1912.

Enfin, nous vous demanderons, comme d'usage, de renouveler, en tant que de besoin, aux membres de votre conseil d'administration, les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 et par l'article 30 des statuts de notre Société. Il n'a pas été fait, usage, pendant l'exercice écoulé, de ces autorisations.

.....
L'assemblée générale ordinaire était présidée par M. de Soubeyran, président du conseil d'administration, assisté de MM. Mallevaux et Riollot, en qualité de scrutateurs.

M. Boissier remplissait les fonctions de secrétaire.

3.793 actions étaient présentes ou représentées.

Un actionnaire. — Pour combien d'années avez-vous du minerai ?

Le président. — Nous ne pouvons vous le préciser, mais d'après l'étude que nous avons faite des gisements, nous pouvons conclure à une assez longue durée. Je crois que, parmi les affaires algériennes, Guergour est une de celles où il y a le plus de minerai.

L'actionnaire. — La richesse des diverses poches est-elle à peu près invariable.

Le président. — Non, les poches calaminaires sont toujours très irrégulières.

Pour répondre au désir qui m'a été manifesté par divers actionnaires, je crois devoir vous dire que les cours du zinc restent bons. L'extraction pendant les six premiers mois de notre exercice (30 juin à ce jour) a été bonne et tout permet de prévoir, sauf accident, que l'exercice prochain sera au moins égal à celui que nous venons de parcourir.

Mines de zinc du Guergour
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 janvier 1912)

M. Pianelli Ferdinand (E. C. P. 1906), ingénieur aux mines du Guergour, vient d'être nommé directeur de cette société à Aïn-Sedjara, par Lafayette (Algérie).

M. Millet ⁹ (E.C.P., 1910), ingénieur en 1912 à Aïn-Roua.

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie*
(*Le Capitaliste*, 22 février 1912)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 28 février 1912)

[...] Le conseil d'administration de cette société vient de désigner deux membres nouveaux : M. Jules Dolifus [...] et M. Albert Galicier, administrateur des Hauts Fourneaux de Denain et d'Anzin et des Mines de Blanzay, qui appartient déjà à de nombreuses affaires algériennes et tunisiennes, Société des Phosphates tunisiens, Compagnie des Mines du Guergour, etc., etc.

Mines du Guergour
(*Les Annales coloniales*, 9 novembre 1912)

La Société des mines de zinc du Guergour a réalisé au cours de l'exercice 1911-1912, clos le 30 juin dernier, un bénéfice de 991.237 fr., alors que le bénéfice de l'exercice 1910-1911 n'avait atteint que 856.675 francs. Il faut tenir compte, de plus, d'une somme de 235.380 francs consacrée aux amortissements avant inventaire. Le conseil aurait l'intention de proposer à la prochaine assemblée la répartition d'un dividende de 5 % et un remboursement de 50 francs par action

Mines de zinc du Guergour
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 janvier 1913)

Pendant le dernier exercice, nous avons extrait des mines 8.337 mètres cubes de calamine crue et produit, d'autre part, 2.090 mètres cubes de minerais enrichis. Nous avons transporté à Bougie 12.692 t. de calamine calcinée, vendu et expédié 13.526 tonnes.

Les bénéfices nets de l'exercice 1911-1912, amortissements déduits, s'élèvent à 991.237 fr. 34. dont il est prélevé une provision pour amortissement du capital de 606.344.00.

On remboursera 50 francs par titre à partir du 15 janvier.

⁹ François Millet (Belgrade, 1887-Paris, 1974) : fils de René Philippe Millet, ambassadeur, résident général en Tunisie (1894-1900). Épouse en 1920, à Ligney-le Ribault (Loiret), Jeanne Robert de Massy (1898-1963). 5 enfants. Ingénieur aux mines d'Aïn-Roua (Zinc de Guergour, Algérie)(1912), puis dans le groupe Peñarroya (C.K. et A.L.).

Le marché du zinc, si ferme depuis plusieurs années, s'est encore amélioré pendant cet exercice et son cours moyen dépasse de plus d'une livre celui de l'exercice précédent.

Pendant ce dernier exercice, nous avons eu la satisfaction de terminer les installations relatives au programme de préparation mécanique et de lavage que nous vous avons exposé dans nos précédents rapports et d'en vérifier le bon fonctionnement.

L'usine hydro-électrique d'El Afsa, sur le Bou Sellam, a été mise en route en 1911: le fonctionnement de la turbine et de l'alternateur ne laisse rien à désirer. Les lignes électriques, soigneusement établies, transportent la force aux divers lieux d'emploi, dans de bonnes conditions de rendement.

Le montage du grand lavoir d'El Hadra a été achevé fin mars 1912. MM. J[oseph] Faure et R[ené] Raoul-Duval ont été réélus administrateurs.

Le dividende, de 5 %, ressort brut à 22 fr. 33, ou à 21 fr. 43, impôts déduits, pour les titres nominatifs. 19 fr. 27 pour ceux au porteur.

NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 24 février 1913)

M. de Soubeyran, président des Mines du Guergour, étant très absorbé par ses autres occupations vient de se retirer de cette société. Il a été remplacé par M. [Édouard] Dupasseur¹⁰, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], comme administrateur, et par M. Raoul-Duval, comme président.

INGÉNIEURS NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 mars 1913)

Gondard (Henri), directeur technique de la Société des mines de zinc du Guergour, à Aïn-Sedjera, par Lafayette, Algérie.

MINES DE ZINC DU GUERGOUR *(Les Annales coloniales, 26 juin 1913)*

L'assemblée ordinaire tenue hier au siège, 11, rue Saint-Florentin, à Paris, sous la présidence de M. Galicier, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 juin dernier.

Si les bénéfices d'exploitation ont atteint 374.631 fr. et laissé un disponible de 325.281 francs, le bilan se solde, néanmoins, sans perte ni profit, le conseil ayant décidé, en raison de la mévente actuelle et des prix de revient relativement élevés, de porter cette somme en dépréciation des stocks de minerais.

La crise du marché du zinc s'est prolongée durant tout l'exercice écoulé. Les acheteurs de minerai étant devenus de plus en plus rares, le conseil, pour ne pas vendre

¹⁰ Ancien de la Banque française de l'Afrique du Sud, Édouard Dupasseur devient ensuite sous-directeur (1901), puis directeur (1904) de la Banque de Paris et des Pays-Bas, qu'il représente à la Société immobilière du Maroc (président)(1905), à la Compagnie du Gaz de Paris (1907), à la Compagnie du gaz et régie des eaux de Tunis (1909), aux Mines de Fedj-el-Adoum (1911), à la Compagnie générale du Maroc (1912), aux Mines du Guergour (1913)... Il décède en octobre 1913.

à des prix trop déficitaires et pour ne pas grossir démesurément les stocks, a réduit la production dans les quatre derniers mois de l'exercice pour l'arrêter complètement en juillet dernier. Il n'a été conservé que le personnel nécessaire pour maintenir les installations en état de fonctionnement et permettre la reprise d'une marche normale dès que les circonstances l'autoriseront.

La production de l'exercice 1920-1921 a été de 11.591 tonnes, de minerai à calciner, dont 7.060 tonnes de calamine crue extraite de la mine à l'état de roche.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé les comptes présentés par le conseil. Elle a réélu pour cinq ans M. [Lucien] Fèvre, administrateur sortant, et nommé MM. Choppin de Janvry [BPPB] et [Henri] Delamotte, commissaires des comptes.

Exposition de Gand
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 juillet 1913)

M. J[ules] Riollot, administrateur-délégué de la Société du Guergour

Mines du Guergour
(*Les Annales coloniales*, 11 octobre 1913)

Le dividende de cette société, pour l'exercice clos le 30 juin dernier, serait maintenu à 5 % sur la valeur nominale non amortie de chaque action ; toutefois, il ne serait procédé à aucun amortissement de capital, alors que, pour l'an dernier, il avait été remboursé 50 fr. par titre.

Guergour
(*Les Annales coloniales*, 29 novembre 1913)

Les comptes qui seront présentés à la prochaine assemblée montrent que les bénéfices d'exploitation se sont élevés à 1.077.130 francs au lieu de 1.283.621 francs ; en tenant compte des intérêts et escomptes, les produits totaux atteignent 1.109.943 francs au lieu de 1.355.321 francs. Après déduction de toutes les charges financières et prélèvement d'une somme de 439.321 francs en faveur des amortissements, au lieu de 235.881 francs l'année dernière, le bénéfice net ressort à 522.357 francs au lieu de 991.237.

Le dividende de 5 % réparti au capital non amorti sera calculé sur 425 francs pendant six mois et demi et 375 francs pendant cinq mois et demi, en raison du remboursement de 50 francs par action fait le 15 janvier. La répartition appliquée aux 12.000 actions, nécessitera un décaissement d'environ 230.000 francs.

SOCIÉTÉ DES MINES DE MANGANÈSE DE DARKVÉTI
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 décembre 1913)

MM. Riollot et Gorsch, scrutateurs.

Annuaire Desfossés 1914, p. 824-825 :
Zinc du Guergour
Administrateurs : MM. Alfred de Soubeyran, F. Devise, Joseph Faure, L. Fèvre, A. Galicier, P. Hackenberger, R. Raoul-Duval, J. Riollot.

Extrait des rapports aux assemblées générales
Guergour
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 janvier 1914)

Les prix du zinc, qui étaient en hausse presque continue depuis plusieurs années, sont arrivés à leur apogée en octobre 1912 avec le cours de £ 27 environ. Depuis cette époque, malheureusement, sous l'effet de multiples influences, parmi lesquelles l'augmentation progressive des stocks du Syndicat international, le recul des prix s'est accentué de telle sorte que nous avons enregistré, à la fin de l'exercice, des cours voisins de £ 20 qu'on n'avait pas vus depuis 1908.

Cependant, le tonnage livré ayant été supérieur, les bénéfices bruts de l'exercice 1912-1913 ont encore atteint, malgré une teneur moindre des calamines vendues, le chiffre de 961.678 francs 17.

La société a produit environ 14.000 mètres cubes de produits à calciner, dont 9.878 mètres cubes de calamine crue extraite des mines à l'état de roche.

Elle a transporté à Bougie 16.435 tonnes de calamine calcinée et expédié de ce. port 15.243 tonnes de calamine calcinée vendue.

Les réserves de menus et terres calaminaires s'élèvent à 57.000 tonnes.

[Participation dans la [Compagnie des minerais de fer du Djebel-Anini](#)]

Une entente a été conclue avec la Société du Djebel-Anini pour l'exploitation de gisements de fer inexploités et proches du Guergour.

Les bénéfices nets s'élèvent à 522.357 francs dont 241.200 francs servent à distribuer 5 % de dividende sur le capital restant à amortir, soit 20 fr. 10 brut par action.

M. de Soubeyran a donné sa démission du conseil pour raisons de santé ; M. Devise est réélu.

MINES DE ZINC DE GUERGOUR
(*Le Journal des chemins de fer*, 28 février 1914, p. 171)

Après avoir été en hausse presque continue depuis plusieurs années, jusqu'à atteindre en octobre 1912 le cours de £ 27, les prix du zinc ont, depuis cette date, reculé sous l'effet de multiples influences parmi lesquelles l'augmentation progressive des stocks du syndicat international : à la fin de l'exercice 1912-1913, on cotait des cours voisins de £ 20 qu'on n'avait pas vu depuis 1908. Aussi les ventes de minerai ont-elles été réglées sur la base d'un cours moyen sensiblement inférieur à celui de l'année dernière. Cependant, le tonnage livré ayant été supérieur, les bénéfices bruts de l'exercice ont encore atteint, malgré une teneur moindre des calamines vendues, le chiffre de 961.678 fr. contre 1.227.118 fr. en 1911-1912. Les amortissements effectués avant inventaire ayant porté sur 439.320 fr., contre 235.880 fr. précédemment, les bénéfices s'établissent à 522.357 fr. contre 7991.237 fr.

Malgré cette sensible diminution du solde bénéficiaire, l'assemblée du 19 décembre dernier a maintenu le dividende au même taux que précédemment, c'est-à-dire à 5 %

du capital restant à amortir, soit 20 fr. 10 brut par action, mais il n'a été effectué aucun remboursement sur ces titres. Quant aux parts, elles n'ont encore rien reçu et n'interviendront d'ailleurs dans les répartitions que lorsque les deux tiers du capital seront amortis ; or, les actions ne le sont actuellement que de 125 fr. sur un montant nominal de 500 fr.

Pendant l'exercice considéré, l'exploitation normale des divers gisements a produit avec le concours des ateliers de préparation mécanique, environ 14.000 mètres cubes de produits à calciner, dont 8.879 mètres cubes de calamine crue extraite des mines à l'état de roche. Les stocks étaient, en fin d'exercice, tant au port de Bougie qu'aux mines, de 1.550 tonnes de calamine calcinée ; il y avait, en outre, en dépôt sur le carreau des divers sièges, 985 mètres cubes de calamine crue. Quant aux réserves de calamines menues et de terres calaminaires, elles se maintenaient élevées, grâce aux apports des exploitations qui compensent les prélèvements faits pour l'augmentation des ateliers de lavage ; elles atteignent, en fin d'exercice, le chiffre de 57.000 tonnes environ. La société a, d'autre part, entrepris quelques travaux de recherches en différents points de ses concessions et dans leur voisinage ; quelques-uns ayant donné des indications favorables sont encore poursuivis. Par contre, le permis de recherches de Berdamouch n'a pas répondu aux espérances.

Le dernier bilan, arrêté au 30 juin 1913, ne présente pas, comparativement au précédent, de modifications bien sensibles. Par suite, vraisemblablement d'un ralentissement dans le traitement du minerai, les stocks sont en augmentation et atteignent 222.564 fr., contre 154.016 fr. Les disponibilités et comptes débiteurs divers présentent une moins-value d'un exercice à l'autre. Au passif, le capital revient de 5 millions 160.000 fr. à 4.500.000 fr., par suite du remboursement de 50 fr. par action effectué en janvier 1913, et les comptes créditeurs remontent de 73.000 fr. à 182.000 francs. La situation trésorière n'en demeure pas moins suffisante encore puisque, devant 209.306 de dettes, on trouve 1.487.502 fr. d'actif disponible et réalisable.

Le conseil ne donne aucune précision sur le tonnage exploitable et indique seulement dans son dernier rapport que les mines d'Aïn-Roua, d'Aïn-Hamra, d'Aïn-Sedjera et du Kef-Semmali ont déjà fourni, depuis six ans, plus de 60.000 mètres cube de calamine « roché », sans parler du minerais secondaires, et contiennent encore un tonnage important reconnu, sans toutefois permettre d'escompter de notables découvertes supplémentaires. En tout cas, Guergour a pris, au cours de l'exercice, une participation de 313.795 fr. dans la Compagnie des minerais de fer hématite du Djebel-Anini, concessionnaire, en même temps que de gîtes calaminaires, d'une mine et d'une minière de fer importantes, non encore exploitées et voisines des travaux de la société.

En résumé, c'est surtout au fléchissement des prix du zinc que sont attribuables les moins bons résultats de l'exercice écoulé.

L'action Guergour, qui se tenait, voici quinze mois, aux environs de 900, s'échange actuellement aux environs de 570.

.....

[Logement des sinistrés]
(Le Figaro, 25 décembre 1914)

Le propriétaire de cinq immeubles parisiens, M. Joseph Faure, nous fait savoir que dans le plus vaste de ces immeubles situé, 91, avenue des Champs-Élysées, il a deux grands appartements vacants en ce moment : l'un au premier, l'autre au deuxième étage, et qui donnent sur l'avenue.

M. Faure serait, dit-il, très heureux de pouvoir mettre ces appartements à notre disposition pour la durée de la guerre, « au profit de familles d'un certain rang, chassées de chez elles par nos ennemis et ayant perdu leurs ressources. »

On sait que l'œuvre de l'Aide aux femmes des combattants a créé, à côté d'elle, une œuvre annexe qui s'est donné pour objet d'assurer, pendant la guerre, le logement à ces familles « d'un certain rang », dont parle M. Joseph Faure.

Nous avons transmis à M^{me} Daniel Lesueur, présidente de l'œuvre, la proposition généreuse qui nous était faite, persuadés que son dévouement et son ingéniosité sauront y donner suite, au mieux des intérêts et des vœux de chacun.

Nos exploitations minières
par J. GALLÉ,
délégué financier
(*Le Sémaphore algérien*, 1^{er} septembre 1915)

[...] Les Mines du Guergour ... ont pu, grâce à la décision [de l'Autorité militaire] qui leur a rendu le directeur dont la présence était indispensable, reprendre une exploitation arrêtée depuis plus de huit mois et qui occupe actuellement une main-d'œuvre de plus de trois cents ouvriers. [...]

Mines de Guergour
(*Le Journal des chemins de fer*, 18 décembre 1915, p. 595)

Par suite de l'arrêt de l'exploitation depuis le début des hostilités, les bénéfices réalisés sur le minerai vendu se sont élevés seulement à 11.822 fr. Les intérêts et escomptes ont donné 22944 francs et la participation de la société dans une affaire de plomb en Espagne ainsi que diverses autres recettes, 6.030 fr. Au total, les produits atteignent 40.597 fr. Déduction faite des frais généraux et des redevances et après affectation d'une somme de 6.878 francs aux amortissements. le débit du compte de Profits et pertes atteint 810.966 francs. L'exercice 1914-15 se solde donc par une perte de 170.369 fr. dont le montant a été prélevé sur la provision de 225.000 fr. constituée l'an dernier pour risques de guerre et qui s'est, par suite trouvée ramenée à 54.630 francs.

On sait que, l'an dernier, le bénéfice disponible s'était élevé à 225.000 fr. après affectation d'une somme de 208.000 fr. aux amortissements. Il n'avait été réparti aucun dividende et le bénéfice avait été porté à une provision spéciale pour risques résultant de la guerre.

SOCIÉTÉ DES MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} janvier 1916)

L'exercice 1914-1915 de la Société des mines de zinc du Guergour s'est soldé par une perte de 170.379 francs, contre un bénéfice de 225.000 francs l'an dernier.

Cette perte sera amortie au moyen d'un prélèvement sur la provision pour risques de guerre, constituée l'an dernier avec la totalité du solde bénéficiaire.

Zinc du Guergour
(*Le Journal des chemins de fer*, 30 décembre 1916, p. 728)

Les actionnaires de cette Compagnie se sont réunis, le 22 décembre 1916 en assemblée générale pour prendre connaissance des comptes de l'exercice 1915-16. clos au 30 juin 1916. Les recettes totales ayant atteint 1.356.406 fr. et les dépenses 550.023 fr., l'exercice fait ressortir un bénéfice de 800.647 fr. contre une perte de 170.389 fr. en 1914-15. Ce bénéfice a été réparti comme suit : réserve légale 40.032 fr., tantièmes, 53.561 fr., provision pour amortissement du capital, 488.053 fr. dividende de 5 % sur le capital non amorti, 825.000 francs. Le dividende ressort ainsi à 18 fr. 75 par action, alors qu'il n'avait rien été distribué depuis deux ans. Ce dividende sera payable à dater du 15 janvier.

Annuaire Desfossés 1917, p. 752 :
Zinc du Guergour

Administrateurs : MM. H[enri] Chabert [directeur BPPB], de Catalan, F. Devise, Joseph Faure, L. Fèvre, A. Galicier, P. Hackenberger, R. Raoul-Duval, J. Riollot.

SOCIÉTÉ DES MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 27 octobre 1918, p. 550)

On annonce que les comptes de l'ex. clos le 30 juin 1917 feront ressortir des bénéfices nets en légère diminution sur ceux de 1916-1917, qui avaient été de 824.000 fr., et qu'il est probable que le dividende sera maintenu à 5 % sur le capital non remboursé, soit 15 fr. par act., mais qu'aucun remboursement ne sera effectué cette année (contre 75 fr. l'an dernier).

Jean Gabriel BOISSIER,
secrétaire, puis directeur, puis administrateur-directeur

Né le 25 septembre 1864 à Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme).
Fils de Claude Boissier, gendarme, et de Françoise Perrière.

Commissaire aux comptes de la [Société des mines de manganèse de Darkvétí](#) (1903),
des Produits chimiques d eMarseille-L'Estaque (1906).
Administrateur des Mines d'Albi (1917), en remplacement de René Raoul-Duval, décédé.
Son représentant au conseil :
des Éts Champenois : construction de matériel agricole à Chamouilley (Haute-Marne),
des Éts Partiot : forge, estampage, cémentation à Rueil (Seine-et-Oise),
de la [Société des mines d'or de l'Andavakoera](#) (commissaire),
de l'[Omnium industriel immobilier et commercial](#) (1919),
de la Société d'industrie minière d'Ekaterinovka (1920),
de la Compagnie des Charbonnages de Souvigny (1921),
de la Société d'étude et de construction d'appareils de télémécanique (1921),
de la [Société des mines fer de Fedj-el-Adoum](#) (secrétaire général, puis administrateur-directeur),
des [Mines de Nefate](#) (Tunisie),
de la [Société minière du Kanguet](#) (Tunisie)(commissaire aux comptes),
de la Société d'électricité du Tarn (1924),
des [Explosifs Minélite](#) à Lamarche-sur-Saône (1924-1925),
et de la Société française de décolletage et matriçage (Anciens Établissements Kreetly et Saphores)(1930).

—————

Chevalier de la Légion d'honneur du 14 janvier 1922
Décédé courant 1931.

MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 décembre 1918, p.653)

L'A.G.O. s'est tenue le 5 décembre sous la présidence de M. [Joseph] Faure. M. Boissier, directeur, remplissait les fonctions de secrétaire. 3.848 act. étaient présentes ou représentées.

L'exercice 1917-1918 a connu de sérieuses difficultés : pénurie de la main-d'œuvre, épidémie violente de grippe. Il en est résulté une diminution d'environ 66 % de la production, qui a été surtout sensible pour les minerais de laverie. La production totale de l'exercice s'est élevée à 18.292 t. de produits à calciner dont 8.781 t. de calamine crue extraite des mines à l'état de roche. La soc. a transporté à Bougie 18.847 t. de calamine calcinée et expédié de ce port 6.770 t. Il faut ajouter à ce dernier chiffre 5.700 t. payées par les acheteurs mais non enlevées par eux par suite de difficultés de fret.

À la fin de l'exercice, les stocks, tant à Bougie qu'aux mines, atteignaient 8.216 t. de calamines calcinées et, sur le carreau, 664 t. de minerai cru. Le stock à Bougie comprenait environ 6.000 t. vendues et non enlevées. L'exercice écoulé n'a, d'ailleurs, bénéficié que dans une faible mesure du bénéfice laissé par cette vente. L'augmentation des frais d'exploitation a été compensée en partie par une amélioration des prix de vente des calamines. Cette amélioration se fera toutefois plus vivement sentir sur les expéditions de l'ex. en cours, car la majeure partie des livraisons effectuées pendant l'ex. dernier correspondait à des ventes conclues à des prix anciens inférieurs à ceux pratiqués actuellement. Les bénéfices nets, après prélèvement de 20.637 fr. 75 p. amortissements, s'élèvent à 328.963 fr. 33. Le dividende a été fixé à 6 fr. 675 brut, soit

net 15 fr. 4 nominatif et 14 fr. 14 au porteur payable le 10 courant en même temps qu'aura lieu un remboursement du capital de 25 fr. par action. Le total des remboursements successivement effectués s'élève à 225 fr. par titre, soit 2.700.000 fr.

Les résolutions ont été votées à l'unanimité.

MM. [Henri] Chabert et [Fernand] Devise [de l'Omnium lyonnais], administrateurs. sortants, ont été réélus.

INGÉNIEURS NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 décembre 1918, p.655)

M. Gros, ingénieur, a été nommé directeur de l'exploitation des mines de Guergour.

MINES DE ZINC DE GUERGOUR

11, rue Saint-Florentin, Paris (9^e)

En liquidation

(Auguste Pawlowski,

Annuaire des mines et minerais métalliques de France et d'Algérie,

Annales industriels Heudelot, Paris, 1919, p. 199-200)

Origines. — Société constituée le 16 juillet 1906, pour 50 ans, aux fins d'acquérir et exploiter des mines de zinc, plomb et métaux connexes de Kef-Semmah el Kef-Boukédema, Djebel-Anini el Aïn-Roua, ces dernières provenant de la Compagnie des minerais de fer de Djebel-Anini.

Il a été créé 12.000 parts de fondateur.

Capital. — 6.000.000 de francs en 12.000 actions de 500 francs remboursées de 200 francs.

Année sociale. — 1^{er} juillet-30 juin. Assemblée en décembre.

Répartition des bénéfices.— 5 % à la réserve légale, 5 % aux actions, 10 % au conseil. Prélèvement pour amortissement des actions. Sur le solde, 70 % aux actions, 30 % aux parts.

Cotation des titres. — Bourse de Paris, marché officiel au comptant, actions et parts.

Établissement chargé du paiement des coupons. — La banque de Paris et des Pays-Bas.

Domaines. — Concession de Kef-Semmah (Constantine), 30 janvier 1899, 2.632 hectares, zinc, plomb et métaux connexes.

Concession de Bou-Kédema (Constantine), 21 novembre 1906, 565 hectares, zinc, plomb et métaux connexes.

Concession de Aïn-Roua (Constantine), 20 janvier 1905, 694 hectares, zinc et métaux connexes.

Concession de Djebel-Anini (Constantine), 18 avril 1879, 18 septembre 1902, 940 hectares fer, zinc et métaux connexes.

Les gîtes du Guergour avoisinent Sétif entre cette ville et la mer.

Exploitation Kef-Semmah et Djébel-Anini.

Les terrains, plissés autrefois, suivant une direction est-ouest, forment des dômes de calcaires cénomaniens ou crétacés inférieurs, isolés par des marnes sénoniennes effondrées.

Au contact de ces calcaires et marnes, des amas calaminaires se sont formés au Kef-Semmah, tantôt entre les schistes sénoniens et les calcaires cénomaniens ou aptiens,

tantôt dans les fissures du calcaire, tantôt entre les marnes calcaires et les grès néocomiens.

À Aïn-Sedjéra, on connaît, dans les mêmes conditions, et utilise un amas de blende, pyrite et terres ferrugineuses de 55 mètres de haut et 900 mètres carrés de section.

Le Djebel-Anini prolonge le Kef-Semmah et présente la même allure géologique.

Bou-Kédema et Aïn-Roua. À Bou-Kédema, dans les Bibans, on a également affaire à un dôme de crétacé, limité par des failles à l'est, au sud et à l'ouest. Au Nord, où le minerai est exploité, les schistes et grès anciens sont surmontés de dolomies. On y a découvert au contact du cénomaniens et du sénonien des blendes lamellaires en mouches ou rognons et des calamines à haute teneur dans les cassures. Le gîte d'Aïn-Roua assure la liaison entre les formations du Bou-Kédéma et du Djebel-Anini.

Les calamines calcinées accusent de 45 à 52 % de zinc.

De puissantes installations ont été créées pour l'exploitation des dépôts : 1° Station centrale hydroélectrique de 100 kva, à El-Afsa ; 2° station à vapeur de même force; vapeur ; 3° laverie électrique d'El-Hadra de 120 tonnes par jour ; 4° 15 fours à calcination pour les divers sièges ; 5° atelier à Aïn-Roua.

Le gîte de Bou-Kédema n'a donné lieu qu'à des travaux de recherches à partir de 1910.

Les minerais sont charroyés jusqu'à Sétif ou à la mer et embarqués à Bougie.

Conseil d'administration. — Président : M. J. Faure ; MM. le comte de Catalan, Chabert, F. Devise, L. Fèvre, A. Galicier, P. Hackenberger, J. Riollot.

Production (tonnes)

	Minerai brut	Calciné		
		à vendre	embarqué	Stock
1908	10.071	—	—	—
1909	10.966	—	—	—
1910	11.392	—	—	—
1911	13.245	—	—	—
1912	12.595	16.435	15.243	1.550
1913	16.800	14.975	12.173	3.655
1914	2.593	1.265	1.094	4.096
1915	2.948	15.853	12.755	9.785
1916	14.184	—	—	—

L'extraction a été suspendue d'août 1914 à mai 1915.

Situation financière.

	Immob.	Bénéf. brut	Bénéf. net	A m o r t . + prov.	Divid. par act.
1908-1909	—	635.000	574.000	274.000	25 00
1909-1910	—	981.000	910.000	569.000	25 00

1910-1911	—	1.149.000	857.000	643.000	25 00
1911-1912	—	1.227.000	991.000	892.000	22 33
1912-1913	3.893.371	961.678	522.358	668.856	20 00
1913-1914	3.861.941	497.608	225.000	428.932	—
1914-1915	3.883.286	11.622	- 170.369	6.879	—
1915-1916	3.200.006	1.007.217	842.656	742.532	18 75

MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*Le Sémaphore algérien*, 16 décembre 1919)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette Société s'est tenue le 4 décembre sous la présidence de M. [Albert] Galicier, administrateur, en l'absence de M. J[oseph] Faure, président du conseil d'administration.

MM. [Fernand] Devise et Étienne Berger remplissaient les fonctions de scrutateurs, M. [Gabriel] Boissier, celle de secrétaire.

Les difficultés de main-d'œuvre, qui avaient pesé sur l'exercice écoulé, n'ont fait que s'accroître. Pendant les quatre premiers mois de l'exercice, les gîtes d'Aïn-Roua, d'Aïn-Sedjera et du Kef-Semmah ont été désertés presque complètement par l'élément indigène. Les rentrées des ouvriers, qui ont lieu habituellement en octobre après les travaux des champs, n'ont commencé qu'en novembre et elles ont été très faibles, principalement au Kef-Semmah, mine la plus importante de la société. Seul le gîte d'Aïn-Hamra a pu donner une production à peu près normale.

La production du gîte du Kef-Semmah a été de 1.767 tonnes de minerai cru en roches, dans un nouveau système de fractures très minéralisées. Elle paraît susceptible de devenir très intéressante.

La production des minerais de laverie a également diminué car, par suite de la sécheresse et du manque de combustible, les laveries n'ont pu être mises en marche avant la fin de janvier.

Dans l'ensemble, il a été produit 8.308 tonnes de produits à calciner, dont 6.261 tonnes de calamine crue extraite à l'état de roche. Le stock à Bougie a été augmenté de 4.747 tonnes de calamine calcinée, et il a été expédié de ce port 11.404 tonnes. Si les expéditions ont été beaucoup plus importantes que l'an dernier, cela tient à ce qu'elles comprennent environ 5.000 tonnes livrées à des acheteurs qui n'avaient pu les enlever avant la clôture de l'exercice écoulé en raison des difficultés de fret.

La réduction de la production ainsi que le prix élevé des matières consommées ont occasionné une augmentation importante du prix de revient. Or, à la cessation des hostilités, il a été jeté sur le marché les stocks de métaux accumulés pour les besoins de la guerre. Par suite, les demandes d'achats de minerais ont été peu nombreuses et les prix offerts insuffisants. Cette situation paraît devoir prendre fin. La société vient, en effet, de conclure une vente d'environ 5.500 tonnes de calamines et elle espère trouver, d'ici à la fin de l'exercice, le placement du stock important qu'elle possède encore à Bougie.

Les bénéfices bruts de l'exercice se sont élevés à 408.218 francs, sur lesquels le conseil a prélevé pour amortissement une somme de 50.785 francs.

Le dividende de l'exercice a été fixé à 5 %, soit net 13 fr. 585 au nominatif et 11 fr. 84 au porteur. Il a été porté d'autre part 151.135 fr. à la Provision pour amortissement du capital, mais en raison de la nécessité de conserver un important fonds de roulement, le conseil ne propose pas cette année le remboursement d'une nouvelle fraction du capital.

M. [Albert] Galicier et [Jules] Riollot, administrateurs sortants, ont été réélus, et MM. Choppin de Janvry et [Henri] Delamotte nommés commissaires des comptes.

Annuaire Desfossés 1920, p. 822 :
Zinc du Guergour
Administrateurs : *idem* 1917.

Mines de zinc du Guergour
(*Le Sémaphore algérien*, 10 novembre 1920)

Pour l'exercice clos le 30 juin dernier, les bénéfices nets avaient atteint 843.118 francs, contre 357.433 francs en 1918-19. Le conseil d'administration proposera, à l'assemblée du 17 novembre, des dividendes de 37 fr. 08 par action et 10 fr. par part et un remboursement de 25 fr. par action.

Jusqu'à présent, la société avait l'habitude de limiter à l'intérêt de 5 % le dividende des actions, et de consacrer le solde du montant disponible, après dotation des fonds de prévoyance, au fonds d'amortissement du capital. C'est la première fois qu'elle va distribuer un dividende complémentaire aux actions et que les parts vont détacher un coupon. Les actions, du nominal de 500 francs, sont actuellement remboursées de 225 francs.

Mines de zinc du Guergour
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 décembre 1920)
(*Le Sémaphore algérien*, 15 décembre 1920)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 8 décembre, sous la présidence de M. [Albert] Galicier, administrateur (en l'absence du président empêché par cause de maladie), assisté de MM. [Henri] Chabert [dir. BPPB] et [Paul] Hackenberger, scrutateurs, et de M. [Gabriel] Boissier, directeur, en qualité de secrétaire.

Le rapport présenté par le conseil expose que la pénurie de main-d'œuvre, déjà signalée l'an dernier, a persisté pendant les premiers mois de l'exercice. Mais les récoltes ayant été moins abondantes en Algérie, les rentrées d'ouvriers aux mines ont commencé plus tôt que de coutume, et, dès le mois d'octobre, il a été possible d'obtenir une extraction normale dans tous les sièges d'exploitation, à l'exception d'Aïn-Hamra.

Le gîte d'Aïn-Sedjera a donné une production sensiblement supérieure à celle du dernier exercice. La plus grande partie de cette production provient toujours de l'exploitation des parties supérieures du gisement.

Les résultats donnés par le gîte du Kef-Semmah sont très intéressants. La production de l'exercice 1919-20 accuse une augmentation sensible sur celle de l'année précédente. La presque totalité de cette production provient de la région des fractures, dans laquelle les traçages ont été développés avec intensité. Immédiatement au sud de cette région, on a trouvé de nouveaux massifs de calamine qui semblent devoir être importants. Ces nouvelles découvertes et les résultats à escompter du développement des travaux de recherche ont amené le conseil à étudier le moyen d'augmenter la production du gîte du Kef-Semmah, le plus riche des exploitations de la société. Il a

décidé l'installation de la perforation mécanique pour remédier à la rareté de la main-d'œuvre ; on pense que cette installation fonctionnera à la fin de la présente année.

Le gîte d'Aïn-Roua a donné une très petite production. Celle du gîte d'Aïn-Hamra a été plus faible que celle de l'exercice précédent, par suite du manque de main-d'œuvre dans ce siège.

Le rendement des laveries d'Aïn-Roua et d'El-Hamra a été sensiblement supérieur à celui de l'exercice précédent. À El-Hamra, il a été possible d'avoir pendant quatre mois et demi une force suffisante à la station centrale hydraulique.

Dans l'ensemble, la production a été en 1919-20 de 10.098 tonnes de minerai à calciner, dont 6.364 tonnes de calamine crue extraite des mines à l'état de roche. Les stocks de calciné à Bougie ont diminué de 3.382 tonnes et les expéditions de ce port se sont élevées à 10.615 tonnes.

L'augmentation du coût des transports par route et par fer, ainsi que le prix élevé des produits consommés et les relèvements de salaires, ont influencé défavorablement les prix de revient. Néanmoins, l'augmentation de la production et l'amélioration des prix de vente ont permis de compenser cette élévation.

Depuis quelques mois, le marché du zinc subit le contrecoup de l'arrêt de certaines industries. On peut espérer que cette situation n'est que momentanée et qu'une reprise normale des affaires permettra à la société de profiter des améliorations apportées à ses méthodes d'exploitation et de l'importance de ses gisements.

Les bénéfices nets, après prélèvement de 69.998 francs pour amortissements, se chiffrent par 843.118 francs.

L'assemblée, sur la proposition du conseil d'administration, a fixé le dividende 31 fr. 84 au porteur et 8 fr. 70 par part de fondateur, payable à partir du 10 décembre à la Banque de Paris.

Il a été également décidé que les actions recevraient (à la même date, en sus du dividende, une somme de 25 francs remboursement sur le capital.

MM. le comte de Catalan ¹¹ et Hackenberger, administrateurs sortants, ont été réélus, et MM. Choppin de Janvry et [Henri] Delamotte, nommés en qualité de commissaires des comptes.

MINES DE ZINC DU GUERGOUR (*Les Annales coloniales*, 18 novembre 1921)

Les bénéfices de l'exercice 1920-21 ressortent à 326.281 francs contre 843.118 francs en 1919-1920 et ont été affectés par le conseil à la dépréciation des stocks.

Des modifications ont été apportées au bilan, au 30 juin 1921, qui sera présenté à l'assemblée du 23 novembre. Au lieu de donner, comme précédemment, les immobilisations, amortissements déduits, la Société indique le montant -total des immobilisations, en portant au passif les amortissements effectués depuis l'origine. Les immobilisations ressortent ainsi à 7.500.850 fr., dont 4.618.727 fr. pour l'achat de la concession et les amortissements à 5.786.861 fr.

Notons que, d'autre part, le capital de 6 millions est remboursé de moitié.

Pour 1.235.445 francs d'exigibilités, l'actif disponible et réalisable s'élève à 2.839.758 francs dont 1.850.390 francs de minerais et marchandises et, 989.308 francs de débiteurs et disponibilités.

¹¹ Comte de Catalan, de Nantes : administrateur du constructeur aéronautique et automobile Gabriel Voisin.

MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*Les Annales coloniales*, 16 décembre 1921)

L'assemblée ordinaire tenue hier au siège, 11, rue Saint-Florentin, à Paris, sous la présidence de M. Galicier, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 juin dernier.

Si les bénéfices d'exploitation ont atteint 374631 fr. et laissé un disponible de 325.281 francs, le bilan se solde, néanmoins, sans perte ni profit, le Conseil ayant décidé, en raison de la mévente actuelle et des prix de revient relativement élevés, de porter cette somme en dépréciation des stocks de minerais.

La crise du marché du zinc s'est prolongée durant tout l'exercice écoulé. Les acheteurs de minerai étant devenus de plus en plus rares, le conseil, pour ne pas vendre à des prix trop déficitaires et pour ne pas grossir démesurément les stocks, **a réduit la production dans les quatre derniers mois de l'exercice pour l'arrêter complètement en juillet dernier.** Il n'a été conservé que le personnel nécessaire pour maintenir les installations en état de fonctionnement et permettre la reprise d'une marche normale dès que les circonstances l'autoriseront

La production de l'exercice 1920-1921 a été de 11.591 tonnes de minerai à calciner, dont 7.060 tonnes de calamine crue extraite de la mine à l'état de roche.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé les comptes présentés par le conseil. Elle a réélu pour cinq ans M. [Lucien] Fèvre, administrateur sortant, et nommé MM. Choppin de Janvry et [Henri] Delamotte, commissaires des comptes.

LÉGION D'HONNEUR
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1922)

Chevalier

MM. [Gabriel] Boissier, directeur de la Société des mines de zinc du Guergour.

SOCIÉTÉ DES ZINC DU GUERGOUR
(*Les Annales coloniales*, 10 février 1922)

Cette société a repris partiellement, le 1^{er} février, l'exploitation de son gisement, arrêtée depuis le 1^{er} juillet 1921. Elle procède en ce moment à l'organisation des travaux.

En l'honneur du maréchal Lyautey
(*Les Annales coloniales*, 23 février 1922)

Hier mercredi a eu lieu au « Vignon » le déjeuner offert par les *Annales coloniales* au maréchal Lyautey, résident général de France au Maroc.

.....
Joseph Faure, président du conseil d'administration des Mines du Guergour

Guergour
(*Le Journal des finances*, 4 août 1922)

Les indications générales que nous venons de donner sur le [raffermissement du] marché du zinc peuvent s'appliquer également à la Société des Mines de Guergour. Cette affaire, qui avait dû arrêter ses travaux d'extraction le 1^{er} juillet 1920, les a repris le 1^{er} février dernier sur une base réduite. La production de calamine crue, qui s'est élevée, pour la partie écoulée de 1922, à 3.500 tonnes, est proportionnellement équivalente à celle réalisée pour l'exercice précédent et qui avait été de 7.060 tonnes ; mais on ignore l'importance de l'extraction des autres minerais, dont l'appoint avait porté, pendant ledit exercice, la production totale à 11.600 tonnes. L'année sociale se terminant le 30 juin, celle qui vient de s'achever n'aura, en tout état de cause, été caractérisée que par une activité très restreinte et les bénéfices provenant à peu près exclusivement de la vente des stocks de calamines calcinées seront très probablement insuffisants pour permettre la réouverture de l'ère des dividendes. En revanche, il est permis d'espérer que l'exercice qui vient de commencer et qui profilera tout entier de la reprise de l'exploitation, donnera des résultats assez satisfaisants pour permettre la rémunération du capital.

L'Algérie minière
Mines de zinc du Guergour
(*Le Sémaphore algérien*, 8 novembre 1922)

Cette société, dont le siège est à Paris, 11, rue Saint-Florentin, tiendra, son assemblée générale le 23 novembre.

Les bénéfices de l'exercice 1921-1922 s'élèvent à 157.895 francs. Le conseil proposera la répartition d'un dividende de 5 pour cent ou 12 fr. 50 sur le capital non remboursé.

Aucun dividende n'avait été distribué pour le précédent exercice.

ZINC DU GUERGOUR
(*Le Journal des chemins de fer*, 16 déc. 1922, p. 408)

.....
Le rapport du conseil déclare que les résultats bénéficiaires ont été obtenus p. un ex. comprenant une période de sept mois totalement improductive et cinq mois seulement de marche normale, gênée, d'ailleurs, par des difficultés de main-d'œuvre aujourd'hui atténuées. À Kef-Sennah, une perforeuse mécanique a été installée au début de 1921 et les recherches de calamine au travers banc n° 2 sont favorables ; on continue le creusement au gîte d'Aïn-Roua. La production de 1921-1922 a été de 3.641 t. de calamine crue : les expéditions de Bougie ont été de 4.836 t. de calcinés ; le stock à la clôture de l'exercice était de 3.800 t. ; le bénéfice de sa réalisation portera sur l'exercice en cours.

SOCIÉTÉ DES MINES DE ZINC DU GUERGOUR
S.A. frse au capital de 6 MF.

Siège social : Paris, 11, r. St-Florentin
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 298)

Conseil d'administration

composé de 5 à 9 membres, nommés pour 5 ans, propriétaires de 50 actions.

Faure (Joseph), 90, r. Victor-Hugo, Paris, pdt ;
Catalan (comte de), 26, r. d'Alsace, Nantes ;
Devise (Fernand), 7, r. Las Cases, Paris ;
Faure (Frédéric), 90, r. Victor-Hugo, Paris ;
Fèvre (Lucien), 26, r. Laffitte, Paris ;
Galicier (Albert), 5, av. Émile-Deschanel, Paris ;
Hackenberger (Paul), 32, r. La-Boétie, Paris ;
Chabert (Henry), 68, bd de Courcelles, Paris ;
Riollot (Jules), 18, av. Charles-Floquet, Paris.

Commissaires aux comptes

Choppin de Janvry (Joseph), 71, r. du Fbg St-Honoré, Paris ;
Delamotte (Henri), 8, r. Meissonnier.

Société des mines de zinc du Guergour
(*L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 janvier 1923*)

D'après le rapport présenté à l'assemblée générale du 13 décembre, les exploitations sont en pleine marche et des marchés importants ont été conclus sur 1923 à des conditions avantageuses.

En résumé, pendant l'exercice 1921-1922, il a été produit 3.641 tonnes de calamine crue extraite des mines à l'état de roche.

Les stocks de calciné à Bougie ont diminué de 911 tonnes ; les expéditions de ce port ont été de 4.836 tonnes.

Le stock à Bougie au 30 juin 1922 comprenait une quantité d'environ 3.800 tonnes vendue, qui n'avait pu être expédiée avant la clôture de l'exercice.

Mines de zinc du Guergour
(*Le Sémaphore algérien, 1^{er} mars 1923*)

Voici dans quelle situation se trouve l'exploitation des mines de zinc du Guergour (Lafayette, Aïn-Roua).

Les travaux d'exploitation qui avaient été complètement arrêtés à partir du 1^{er} juillet 1921, n'ont été repris qu'en février 1922, date à laquelle quelques ventes de calamines ont été réalisées. Depuis ce moment, la situation du marché au zinc s'est améliorée progressivement et, aujourd'hui, les exploitations de la société sont en pleine marche. Des marchés importants sur 1923 ont été conclus à des conditions avantageuses.

Le recrutement de la main-d'œuvre a été repris, ce qui permettra d'obtenir une production intéressante pour l'exercice prochain.

Au cours de l'exercice, les gîtes d'Aïn-Sedjera et d'Aïn-Roua n'ont pas été exploités. Dans ce dernier gîte, les travaux ont été développés dans de bonnes conditions et le gîte d'Aïn-Roua, improductif pour ainsi dire depuis plusieurs années, fournira bientôt un appoint intéressant.

Au Kef-Semmah, l'exploitation a été reprise le 1^{er} février en utilisant immédiatement la perforation mécanique installée au commencement de 1921. Les recherches au travers-banc n° 2 ont fait découvrir une formation importante de calamine blanche riche qui permettra d'augmenter assez facilement la production, Les travaux dans les fractures du travers-banc n° 2 *bis* ont donné aussi des résultats satisfaisants.

Les espérances dans la puissance du gisement au Kef-Semmah, n'ont pas été déçues jusqu'à présent ; le tonnage d'exploitation a encore augmenté a son importance actuelle garantit la possibilité de la production pendant plusieurs années.

À Aïn-Hamra, la moitié environ de la production provient des découvertes faites par les recherches en surface entreprises l'année dernière au nord du gisement exploité souterrainement. Les résultats donnés par ces recherches ne sont pas importants jusqu'à présent, mais ils seront néanmoins poursuivis.

En résumé, pendant l'exercice, la société a produit 3.041 tonnes de calamine extraite des mines à l'état de roche. Les stocks de calcinés à Bougie ont diminué de 911 tonnes ; les expéditions de ce port ont été de 4.836 tonnes.

Le dividende a été fixé à 12 francs brut, soit net 11 fr. 25 pour les actions nominatives et 3 fr. 62 pour les actions au porteur.

ZINCS DU GUERGOUR
(*Le Journal des finances*, 2 mars 1923)

On vient d'annoncer que cette société serait en mesure de distribuer cette année un dividende de 60 francs environ par action au lieu de 12 fr. 50 l'année dernière. Il y a lieu d'observer que l'exercice 1922-1923 ne sera terminée que le 30 juin prochain et que, par conséquent, cette évaluation peut paraître prématurée. On dit que la société est dans une bonne situation et qu'elle est assurée de résultats bénéficiaires en progression sur les précédents.

Société des mines de zinc du Guergour
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 décembre 1923)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 12 décembre, sous la présidence de M. Joseph Faure, président du conseil d'administration, assisté de MM. Heilbronn et Lavril, scrutateurs, et de M. Boissier, directeur général de la Société, en qualité de secrétaire.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité les rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1923, faisant apparaître un bénéfice net de 1.658.721 fr. et en a décidé la répartition ci-après :

Réserve légale : 82.936 fr. ; premier dividende de 5 0/0 : 150.000 fr. ; tantièmes du conseil : 142.578 fr. ; amortissements 297.492 francs : dividende supplémentaire des actions : 690.000 fr. ; aux parts bénéficiaires : 295.714 francs.

Le dividende brut est ainsi fixé à 70 fr. pour les actions, 24 fr. 64 pour les parts.

Il sera mis en paiement à partir du 15 décembre 1923 à raison de net, pour les actions : au nominatif 63 fr. ; au porteur 60 fr. 72, pour les parts 20 fr. 47.

L'assemblée a réélu en qualité d'administrateurs MM. [Henri] Chabert [dir. BPPB] et [Fernand] Devize.

Dans son rapport, le conseil indique que la production de l'exercice ayant été satisfaisante et les cours du zinc favorables, les résultats sont en augmentation notable.

La pénurie de main-d'œuvre se faisant toujours sentir, des moyens mécaniques ont été mis en œuvre, afin d'assurer le travail dans de bonnes conditions, avec un personnel

restreint. Au cours de l'exercice, la Société a assuré par ses propres moyens le transport des minerais et autres marchandises, et a réalisé l'électrification de la centrale mécanique de perforation. La grande laverie mécanique a marché dans des conditions satisfaisantes.

La production de l'exercice a atteint 10.451 tonnes de calamine brute. Les stocks de calcines ont diminué de 918 tonnes, et les expéditions ont porté sur un tonnage de 13.636 tonnes.

Questionné par un actionnaire sur la marche de l'exercice en cours, le président a indiqué que celui-ci se présentait dans des conditions très favorables, la production devant être au moins égale à celle du dernier exercice, et les prix du zinc restant rémunérateurs. Au surplus, plusieurs lots de minerai ont déjà été vendus depuis la clôture de l'exercice 1922-1923.

MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*Les Annales coloniales*, 15 janvier 1924).

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu mercredi, au siège. 11, rue Saint-Florentin, à Paris, sous la présidence de M. J[ospeh] Faure, président du conseil d'administration. Les actionnaires ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1922-1923, clos le 30 juin dernier. Rappelons que les bénéfices nets ressortent à 1.058.721 fr. 47 contre 157.895 francs précédemment. Après amortissements et prélèvements statutaires, le dividende a été fixé à 70 francs brut pour les actions et à 24 fr. 64 brut pour les parts bénéficiaires. MM. [Henri] Chabert [dir. BPPB] et [Fernand] Devize [*sic : Devise*], administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport du conseil signale les résultats favorables de l'exercice, dus à une production satisfaisante et aux cours intéressants du zinc. D'autre part, la pénurie de main-d'œuvre se faisant toujours sentir, des moyens mécaniques ont été mis en œuvre, afin d'assurer le travail dans de bonnes conditions, avec un personnel restreint. Au cours de l'exercice, la société a assuré par ses propres moyens le transport des minerais et autres marchandises, et a réalisé l'électrification de la centrale mécanique de perforation. La grande laverie mécanique a marché dans des conditions satisfaisantes.

La production de l'exercice a atteint 10.451 tonnes de calamine brute. Les stocks de calcines ont diminué de 918 tonnes, et les expéditions ont porté sur un tonnage de 13.636 tonnes.

Les résultats de l'exercice en cours se présentent également dans de bonnes conditions, la production devant être au moins égale à celle de l'exercice écoulé et les prix du zinc restant rémunérateurs.

L'Algérie minière
Compagnie des mines de zinc du Guergour
(*Le Sémaphore algérien*, 24 octobre 1924)

Les expéditions de l'exercice clos le 30 juin dernier seraient à peu près analogues à celles de l'exercice 1922-23. Toutefois, les cours du zinc ont été de 3 à 4 livres plus élevés et, malgré une certaine majoration du prix de revient, la marge bénéficiaire a dû être plus importante que précédemment, surtout avec la dépression plus marquée du franc. Les comptes ne seront guère arrêtés que dans le courant d'octobre.

Guergour
(*Le Journal des chemins de fer*, 25 octobre 1924, p. 355)

Le bénéfice de l'exercice 1923-1924 est de 2.800.000 fr., contre 1.658.721 fr. Les amortissements se sont élevés à 400.000 fr. au lieu de 600.000 francs. Le conseil n'a pas encore arrêté définitivement le dividende qu'il proposera à l'assemblée du 18 novembre, mais nous croyons probables les chiffres de 100 fr. par action et 37 fr. 50 par part. On sait qu'il y aura en outre un remboursement de capital de 50 fr. par action.

Société des mines de zinc du Guergour
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 décembre 1924)

Le rapport expose que le recrutement de la main-d'œuvre est très difficile : les départs d'indigènes qui partent d'Algérie pour aller travailler en France ont été plus nombreux que l'année précédente. Néanmoins, par diverses mesures appropriées, la Société a pu maintenir une production régulière, même pendant les mois d'été, de telle sorte que le résultat total de l'exercice s'est finalement traduit par une augmentation du tonnage extrait.

Au Kef-Semmah, il a été obtenu une production satisfaisante de minerai cru à haute teneur. La laverie d'El-Hadra a fonctionné dans des conditions satisfaisantes. Elle a été alimentée principalement par des terres calaminaires du Kef-Semmah et d'Aïn-Sedjera.

Le rapport expose qu'en résumé, pendant l'exercice 1923-1924, la société a produit 12.209 tonnes de calamine crue extraite des mines à l'état de roche et de 6.070 tonnes de concentrés en laverie. Elle a expédié du port de Bougie 12.962 tonnes. Il est indiqué dans le rapport que le minerai de zinc est de plus en plus recherché.

Annuaire industriel, 1925 :

MINES de ZINC du GUERGOUR (Soc. des), 11, r. St-Florentin, Paris, 8^e. T. Cent. 34-04. Ad. t. Zingour-Paris. Soc. an. au cap. de 6.000.000 de fr. — Conseil d'adm. : M. J[oseph] Faure [*Minière du Kanguet (Tunisie), Bq Transatlantique, etc.*], président. Administrateurs : MM. le comte de Catalan, H[enry] Chabert [*dir. BPPB*], F[ernand] Devise [*Omnium lyonnais, v.-pdt Marseillaise de crédit et adm. (avec Joseph Faure) Un. fin. p. la construc. au Maroc*], L[ucien] Fèvre ¹², F[rédéric] Faure [*fils de Joseph*], A[lbert] Galicier [*banquier*], P[aul] Hackenberger [*Gaz et eaux Tunis, Bq de Tunisie...*], J[ules] Riollot [*ing.-conseil*]. Directeur de la société : M. G[abriel] Boissier [*adm. Minière de Kanguet (Tunisie)*].

Minerais de zinc d'une teneur d'environ 45 % de zinc. (1-1171).

Ingénieurs et ingénieurs-conseils
(*Annuaire industriel*, 1925)

¹² Lucien Fèvre, ingénieur-conseil. Dans l'*Annuaire industriel* 1925, il figure en outre comme administrateur délégué des Mines de la Grand-Combe, président de Fours à coke et installations métallurgiques, administrateur d'Études et constructions métallurgiques, Houillères de Saint-Chamond, Mines d'Albi (décidément très représentées au Guergour), Mines de Boulogny, Produits chimiques et mines d'Alsace. Quelques années plus tard, la liste s'est allongée notablement. Voir plus bas.

Millet (François), à Peñarroya, Cordoba, Espagne. E.C.P. Ingénieur principal adjoint à la Société de Peñarroya, chef du Service de Villanueva-del-Duque, mines de plomb. (Mines : houillères et métaux ; laverie et flottation.)

Antérieurement : ingénieur aux mines du Guergour, zinc, et à Peñarroya, chef du service des houillères d'Espiel.

Pianelli (Ferdinand), chev. Lég. honn., Bougie, Algérie. T. 0-34. E.C.P. Directeur des Mines des Beni-Himmel. (Mines.)

Antérieurement : ingénieur aux Mines de zinc du Guergour

SOCIÉTÉ DES MINES DE ZINC DU GUERGOUR

(*Les Annales coloniales*, 18 juin 1925).

Les bénéfices d'exploitation qui s'étaient chiffrés à 2.721.000 francs en 1923-24, seraient de 4 millions de francs, environ, pour l'exercice écoulé.

SOCIÉTÉ DES MINES DE ZINC DU GUERGOUR

(*L'Information financière, économique et politique*, 15 octobre 1925)

Le dividende est fixé à 293 fr. 18 par action

et 121 fr. 38 par part

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 13 octobre, sous la présidence de M. Joseph Faure, président du conseil d'administration, assisté de MM. Leau et Schuerh, scrutateurs, et de M. Boissier, secrétaire. 3.564 actions étaient représentées.

L'assemblée a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1924, se soldant par un bénéfice net de 5.706.142 francs, contre 2.793.311 francs précédemment. Déduction faite de 182.321 francs d'amortissement des immobilisations de l'exercice, le disponible s'élève à 5.523.820 francs dont la répartition ci-après a été décidée : réserve légale (pour la porter à son plein) : 9.786 francs ; 1^{er} dividende de 5 % aux actions : 120.000 francs ; tantièmes statutaires : 539.433 francs ; dividende supplémentaire des actions : 3.398.241 fr. ; dividendes des parts : 1.456.389 fr.

Le dividende brut est ainsi fixé à 293 fr. 18 par action et 121 fr. 36 par part. Il sera mis en paiement à partir du 16 novembre prochain à raison de net 258 fr. par action nominative, 245 fr. action au porteur (coupon n° 16) et 102 fr. 42 par part (coupon n° 4).

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. Jacques Faure et réélu en cette même qualité MM. Hackenberger et J. Faure.

Dans son rapport, le conseil expose que le recrutement de la main-d'œuvre s'est effectué sans difficultés, les travaux poursuivis normalement aux divers gîtes ayant permis d'obtenir une production sensiblement supérieure à celle du précédent exercice, et amené -la découverte de nouvelles minéralisations.

La nouvelle laverie mécanique mise en marche en janvier dernier a donné toute satisfaction. La force motrice, a dû être renforcée par l'adjonction de deux moteurs Diesel de 2-25 HP.

La production s'est élevée à 16.511 tonnes de calamine crue et 8.141 tonnes de concentrés au lavoir.

Les expéditions par le port de Bougie ont porté sur 17.718 tonnes.

Le Conseil estime que, sauf imprévus, ces chiffres pourront facilement être maintenus pour l'exercice en cours, qui profite de la faveur que rencontrent sur le marché les minerais de zinc et des hauts cours pratiqués.

Guergour
(*Le Journal des finances*, 17 septembre 1926)

En valeurs de zinc, l'attention se concentre sur le Guergour ; pour mettre fin aux bruits reproduits successivement, on déclare au siège de la société, qu'il est inexact que le conseil envisage le remboursement du solde du capital non amorti. Nous sommes également autorisés à démentir le projet de division des actions et des parts en cinquièmes ou dixièmes.

ZINC DU GUERGOUR
Assemblée générale ordinaire du 29 octobre 1926.
(*Les Assemblées générales*, 10 novembre 1926)

Conseil d'administration : MM. Joseph Faure, président ; Gabriel Boissier, administrateur-directeur ; Jacques Faure, administrateur-directeur adjoint ; Henry Chabert, Joseph Choppin de Janvry, Frédéric Faure, Lucien Fèvre, Albert Galicier, Paul Hackenberger.

Commissaires : MM. le comte G. Bouchelet de Vendegies d'Hust ¹³, Henri Delamotte.

Directeur des exploitations à Aïn-Sedjera (Algérie) : M. H. Gros.

Siège social : à Paris, 11, rue Saint-Florentin (8^e).

ZINC DU GUERGOUR
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 novembre 1926)

Comme nous l'avons récemment indiqué, l'assemblée du 29 octobre dernier a approuvé les comptes de l'exercice 1925-26 de la Société des mines de zinc du Guergour. Rappelons que l'exercice clos le 30 juin dernier fût des plus brillants et qu'il se solda, pour la société, par un bénéfice net de 12.152.801, supérieur de 6.628.980 à celui de l'exercice précédent.

Voici, d'ailleurs, comment se présente le compte de profits et pertes que nous comparons avec le précédent :

	1924-25	1925-26
CRÉDIT		
Bénéfices d'exploitation	6.079.811	16.144.182
Intérêts divers	197.314	327.700

¹³ *Georges* Vincent Marie Bouchelet de Vendegies (Cambrai, 12 mai 1864-Paris, 13 juillet 1942) : père de Françoise mariée à Fred Faure, fils de Joseph. Administrateur de l'Union-Banque. Voir [notice](#).

Total du crédit	<u>6.277.125</u>	<u>16.571.885</u>
DÉBIT		
Frais généraux	106.598	182.716
Redevances Djebel-Anini	28.151	25.606
Redevances à l'État	430.553	1.200.000
Amortissement sur immobilisations	182.323	1.200.762
Caisse de prévoyance du personnel	—	600.000
Réserve pour accidents	—	1.200.000
	<u>753.405</u>	<u>4.419.084</u>
Rappel du crédit	6.277.125	17.571.885
Bénéfice à répartir	<u>5.523.820</u>	<u>12.152.801</u>

Les dividendes ont été élevés : celui de l'action de 293 fr. à 641 fr. 722 et celui de la part de 121 fr. 36 à 270 fr. 738.

Le coupon ressort à 547 fr. 12 net pour les actions nominatives et à 511 fr. 92 pour les actions au porteur, et à 218 fr. 64 net pour les parts de fondateur.

Le rapport présenté par le conseil à l'assemblée expose que la société a eu à plusieurs reprises au cours de l'exercice une pénurie de main-d'œuvre. Néanmoins, les travaux d'exploitation et de recherches se sont développés de façon satisfaisante.

À Aïn-Sedjera, la production a été donnée par les chantiers de premier niveau et par l'exploitation de la lentille du deuxième niveau.

Les recherches entreprises au nord de la région exploitée ont abouti à la découverte d'une nouvelle cuvette minéralisée dont l'importance reste entièrement à démontrer, mais qui peut faire espérer la prolongation de l'exploitation de ce gîte.

Le conseil a poursuivi ses recherches dans la région de Teneet-El-Kroub sans résultat important. On y trouve toujours un peu de minerai de bonne qualité et le tonnage extrait a couvert largement les sommes dépensées.

Il a été fait également quelques travaux dans les nombreux affleurements des Ouled Sspace, mais jusqu'à présent, ces travaux n'ont donné aucun résultat appréciable.

Au Cel Semmah, la société a dépilé la quatrième tranche de l'amas de calamine blanche. Une nouvelle recherche effectuée à l'est de cet amas a fait découvrir deux puissantes fractures présentant de nombreuses ramifications, ainsi que plusieurs autres fractures de moindre importance qui n'ont pas encore été explorées.

Les travaux dans le quartier nord et au-dessus du massif du septième niveau ont mis à jour des masses minéralisées assez importantes.

Les reconnaissances à la côte 1.055 ont atteint un grand développement. Ces travaux justifient les espérances formulées l'année dernière, quoique le minerai des ces régions soit d'une teneur moins élevée que celui de l'amas de calamine blanche.

Dans le travers-banc des Falaises, la société s'est attachée à établir des communications avec le travers-banc n° 2.

L'exploitation de la lentille découverte, indépendante des régions minéralisées connues dans le niveau supérieur, a été commencée au niveau 967. Elle a apporté un bon appoint à la production du gîte.

À Aïn-Roua, les installations pour assurer l'alimentation du village en eau potable étant terminées, la société a pu reprendre ses reconnaissances dans la région ouest du gîte.

La production a été donnée par le défilage des troisième et quatrième tranches de l'étage — 61 et par celui de la première tranche de l'étage — 77 du massif de la région est.

La laverie mécanique d'Aïn Roua a fonctionné parfaitement.

À Aïn Hamra, les travaux exécutés au cours de l'exercice ont confirmé qu'il existe un fond minéralisé au niveau — 64. On exploite donc le minerai reconnu entre ce fond et le niveau de travers-bancs — 45.

Il reste également un peu de minerai à prendre par le niveau — 45 au-dessous des anciens remblais de l'étage — 35,50.

L'épuisement du minerai en vue dans le massif principal du gîte d'Aïn Hamra peut donc être envisagé dans un avenir assez prochain, sauf découvertes nouvelles qui paraissent d'ailleurs assez problématiques.

Le défaut de force motrice hydraulique n'a pas permis d'utiliser pleinement la laverie d'El Hadra. À la suite de deux hivers consécutifs sans la moindre chute de neige, la société n'a eu qu'à de rares et courts intervalles la force suffisante pour actionner tout l'appareillage de son installation.

L'achèvement prochain de la nouvelle station centrale Diesel, actuellement en marche, mettra heureusement tout à fait à l'aise au point de vue force motrice.

Le coût de la vie ayant sensiblement augmenté en Algérie, la société a dû consentir à un relèvement des salaires. D'autre part, les matériaux de toutes catégories ayant subi une hausse, les prix de revient ont été affectés proportionnellement à ces augmentations.

La production de l'exercice 1925-26 a été supérieure à celle de l'exercice précédent.

Elle a atteint 17.697 tonnes de calamine crue, extraite des mines à l'état de roche, et à 11.180 tonnes de concentrés de laverie.

Il a été expédié au port de Bougie 18.654 tonnes de calamines calcinées et 5.054 tonnes de schlamms.

Le cours du zinc et de la livre s'étant maintenu à des taux élevée, les résultats de l'exercice 1925-26 sont en très sensible augmentation sur ceux de l'exercice précédent. Ils se montent à 15.153 fr. 27 sur lesquels le conseil a prélevé :

1° 1.200.762 fr. 15 pour amortir les dépenses d'immobilisation effectuées au cours de l'exercice ;

2° 1.200.000 fr. à l'effet de constituer une réserve pour accidents de personnes, la société, en présence des primes d'assurances très élevées par rapport aux accidents constatés devenant son propre assureur ;

3° 600.000 fr. pour la constitution d'une caisse de prévoyance en faveur du personnel, destinée à assurer une retraite ou à venir en aide dans certains cas au personnel employé de la société.

Le bilan au 30 juin, que nous comparons avec le précédent, s'établit comme suit :

	1924	1925
ACTIF		
Concessions	4.648.727	4.648.727
Immeubles, installations et outillage	3.871.058	5.071.822
Stocks	1 023.369	2.326.772
Marchandises	443.028	
Débiteurs divers	2.019.519	1.940.747
Caisses, banques et portefeuille	6.265.554	15.543.300

Capital remboursé	3,600.000	3.600.000
	<u>21.871.255</u>	<u>33.131.368</u>
PASSIF		
Capital-actions	6.000.000	6.000.000
Réserve légale	590.213	600.000
Amortissements	7.619.788	8.820.548
Provision pour amortissement du capital et dividendes	648.069	665.650
Créditeurs divers	1.489.365	4.892.469
Bénéfices	3.323.826	12.152.801
	<u>21.871.255</u>	<u>31.131.308</u>

À l'actif, l'achat des concessions figure sans changement. Les immobilisations présentent une augmentation de 1.200.762 fr. qui ont été complètement amortis en fin d'exercice et les disponibilités et portefeuille dépassent 8 millions celles de l'an dernier.

Au passif, le seul changement à noter est celui des créditeurs divers qui figurent pour 4 millions 892 469 francs contre 1.489.365 francs précédemment.

Le président indique que sur une production de 18 à 20.000 tonnes, 12.000 tonnes ont été vendues pour 1927.

L'assemblée a ratifié les nominations comme administrateurs de MM. Joseph Choppin du Janvry et Gabriel Boissier et a réélu M. L. Fèvre.

ZINC DU GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 10 novembre 1927)

Il sera probablement proposé à l'assemblée du 9 novembre de fixer les dividendes à 500 fr. brut pour l'action (net 410 fr. au nominatif et 365 fr. 15 au porteur) et à 210 fr. brut pour la part (net 154 fr. 17).

Les répartitions avaient été pour 1925-26 de 641 fr. 722 et de 270 fr. 738 brut respectivement.

Société des mines de zinc du Guergour
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 novembre 1927)

On lit dans le rapport annuel :

« La production de l'exercice 1926-1927 a atteint 17.504 tonnes de calamine crue, extraite des mines à l'état de roche, et 7.686 tonnes de concentrés de laverie. Nous avons expédié du port de Bougie 17.352 tonnes de calamine calcinée et 5.651 tonnes de schlamms.

Les cours du zinc et de la livre sterling, qui étaient encore, au début de l'exercice, à des taux élevés, se sont considérablement abaissés. D'autre part, l'augmentation générale des prix des matières et de la main-d'œuvre en Algérie a influé sensiblement sur nos prix de revient. Il en est résulté un fléchissement dans nos bénéfices. En outre, nous avons dû, par suite de l'importance du dividende distribué l'an dernier, réserver

cette année pour impôts au titre de redevance minière, une somme supérieure de près de deux millions à celle retenue lors de la clôture du précédent exercice.

La production mondiale de zinc étant actuellement supérieure à la consommation, la situation du marché est moins favorable, et il est à prévoir que les résultats de l'exercice 1927-1928 seront en diminution sur ceux des années précédentes.

ZINCS DU GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 1^{er} décembre 1927)

La régression très sensible des bénéfices de l'exercice 1926-1927, qui ne se sont élevés qu'à 9 millions 834.000 francs contre 12.153.000 francs, est due en majeure partie à la baisse du zinc, au renchérissement de la main-d'œuvre et à la hausse des matières d'exploitation.

La production a été légèrement inférieure à celle de l'exercice précédent.

Cette diminution de bénéfices a entraîné une réduction des répartitions l'action ne touchera que 500 francs contre 641 fr. 72, la part, 210 francs contre 270 fr. 73.

Au bilan au 30 juin 1927, la trésorerie, toujours très à l'aise, est cependant en moins belle situation que celle ressortant du bilan au 30 juin 1926, le poste de créditeurs divers étant passé de 4.892.000 francs à 7.605.000 fr., les immobilisations, de 5.071.000 francs à 5.699.000 francs.

Le stock est également en augmentation de 400.000 francs environ et les débiteurs divers de 500.000 francs.

Par contre, à l'actif, on note une diminution de plus de 400.000 francs au poste caisse, banques et portefeuille.

La société du Guergour a profité, durant quatre années, de circonstances exceptionnelles (hausse du métal et de la livre sterling), qui lui ont permis de porter le dividende de ses actions de néant en 1921 à 12 fr. 50 en 1922, 70 francs en 1923, 100 francs en 1924, 203 fr. 18 en 1925 et 641 fr. 72 en 1926. Pour l'exercice écoulé, comme il est dit plus haut, le dividende a du être ramené à 500 francs.

Il est logique de penser que les bénéfices se ressentiront encore de l'allure du marché du zinc.

ZINCS DU GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 6 novembre 1928)

Les comptes de l'exercice au 30 juin 1928 qui seront présentés à l'assemblée du 14 novembre accusent une diminution des bénéfices d'exploitation de 13.083.886 fr. à 6.976.946 francs.

Le bénéfice net s'établit à 3.810.748 fr., contre 9.833.000 fr. pour le dernier exercice.

Le dividende brut sera ramené de 500 à 200 francs par action et de 210 fr. à 81 fr. 428 par part.

Guergour
(*Le Journal des finances*, 9 décembre 1928)

L'assemblée ordinaire qui a eu lieu le 5 décembre et a approuvé les comptes de l'exercice 1927-28, fait apparaître un bénéfice de 3.810.748 fr., après divers amortissements et provisions.

Le dividende brut des actions a été fixé à 200 fr. et celui des parts à 81 fr. 428. Le paiement en sera effectué à partir du 10 courant, à raison de, net : pour les actions, 164 fr. au nominatif et 110 fr. 831 au porteur ; pour les parts, 43 fr. 229.

Le rapport du conseil souligne que la question de la main-d'œuvre est de plus en plus inquiétante pour les mines de l'Afrique du Nord et commence à préoccuper la société. Les effectifs ont permis d'assurer une production réduite, mais auraient été insuffisants pour une extraction plus importante.

Afin de ne pas disperser les efforts, les recherches ont été suspendues à Teniet-el-Koub.

Les reconnaissances ont été continuées sur la concession de Boukdama, sans donner cependant des résultats importants. À Aïn-Roua, l'exploitation de la carrière a donné des résultats encourageants. La laverie a marché régulièrement. On a également travaillé activement à la construction de la nouvelle laverie d'El Hadra qui sera mise en marche prochainement.

Le conseil étudie, avec un groupe français important, la mise en exploitation du gisement de fer de Djebel-Anini.

Le rapport fait remarquer que les cours du zinc n'ont pas cessé de s'affaiblir jusqu'à ces jours derniers, et que malgré des compressions, les prix de revient n'ayant pas augmenté, le bénéfice à la tonne a subi un nouveau fléchissement. La société a dû diminuer la production et la maintiendra à cette cadence jusqu'à une amélioration des cours.

Dans ses explications, le président a indiqué que le groupement auquel il est fait allusion dans le rapport pour la mise en exploitation du gisement de fer du Djebel-Anini est la Société des mines de fer de Giraumont, filiale des Forges de Châtillon-Commentry. Des études sont faites pour le transport du minerai, notamment en ce qui concerne l'établissement d'un câble aérien. Les résultats n'en sont attendus que dans quelques mois. Cette mise en exploitation nécessitera des capitaux nouveaux, a dit le président, et la société fera appel à ce moment à ses actionnaires.

Société des mines de zinc du Guergour
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 17 décembre 1928)

L'assemblée ordinaire tenue le 5 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1928 se soldant par un bénéfice de 3.810.748 francs.

Le dividende a été fixé à 200 fr. par action et 81 fr. 428 par part de fondateur payable à partir du 10 décembre à raison de 164 fr. nets pour les actions nominatives, 110 fr. 831 nets pour les actions au porteur, et 48 fr. 229 pour les parts de fondateur.

L'assemblée a réélu MM. Henry Chabert et Joseph Choppin de Janvry, administrateurs sortants, et nommé M. Louis Galicier administrateur, en remplacement de M. Albert Galicier démissionnaire.

Société des mines de zinc du Guergour
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 décembre 1928)

Au cours de l'exercice 1927-1928, il a été extrait 14.611 tonnes de calamine à l'état de roche et produit 7.174 tonnes de concentrés de laverie, contre respectivement

17.504 et 7.686 tonnes pendant l'exercice précédent. Les bénéfices nets de l'exercice s'élèvent à 3.810.749 fr. 29.

Annuaire Desfossés 1929, p. 896-897 :

Zinc du Guergour

Administrateurs : MM. Joseph Faure, H[enri] Chabert, G. Boissier, J. Choppin de Janvry, F. Faure, L. Fèvre, A. Galicier, P. Hackenberger, J. Faure.

VALEURS DE ZINC
GUERGOUR, VIEILLE MONTAGNE*
(*Le Journal des débats*, 15 février 1929)

Le 11 décembre dernier, les principaux producteurs européens de zinc (Belgique, Angleterre, Allemagne, Pologne) se réunissaient à Bruxelles. Ils ont, comme nous l'avons dit, décidé de prolonger jusqu'au 30 juin 1929 l'accord déjà existant. En même temps, ils adoptaient le projet d'un nouvel accord, prévoyant la réglementation de la production dès le 1^{er} janvier 1929, sous condition de la ratification, dans un très bref délai, des conditions d'administration des sociétés intéressées. Il avait été convenu aussi d'examiner périodiquement la situation du marché en vue d'équilibrer la production et la consommation européenne de zinc. Le but de ces mesures était de stabiliser le prix du métal dans les limites qui tiennent compte des intérêts des mineurs, des fondeurs et des consommateurs, tout en favorisant le développement normal de la consommation. Des mesures adéquates avaient, d'autre part, été prises par la conférence pour permettre le développement progressif des nouvelles usines électrolytiques européennes, sans compromettre la stabilité du prix du métal.

Des réunions ultérieures seront tenues régulièrement dans les diverses villes suivantes : Bruxelles, Paris, Londres, Francfort, Varsovie.

Les producteurs de zinc entrent donc délibérément dans la voie tracée par les producteurs de cuivre, laquelle a conduit aux résultats les plus remarquables.

C'est, en effet, par une avance presque ininterrompue que se traduit à Londres la progression des prix du cuivre, le métal rouge étant insuffisant pour satisfaire les demandes. Il en est de même aux États-Unis.

Stimulé, en partie, par les prix du cuivre, et, en partie, par les perspectives de constructions nouvelles qui se multiplieront en Europe, le zinc a vu ses prix relevés jusqu'aux environs de £ 26.6.3, au comptant.

Par une déduction naturelle, ces considérations doivent fixer notre attention sur les quelques valeurs de mines de zinc cotées à la Bourse de Paris, pour lesquelles – pour les mines anciennes surtout –, ce prix du métal rend leur exploitation nettement rémunératrice.

Parmi ces valeurs, Guergour se partage avec la Vieille Montagne le premier rang.

La Société des mines de zinc du Guergour date d'une vingtaine d'années. Elle exploite des gisements situés dans le département de Constantine.

Elle a profité, durant quatre années, de circonstances exceptionnelles qui lui ont permis de porter le dividende de ses actions de néant en 1921 à 200 fr. en 1928, après une pointe à 641 fr. en 1926, due à la hausse du métal et de la livre.

De même qu'il y a trois ans, les bénéfices doivent logiquement se ressentir de la meilleure allure du marché du zinc, et l'action, qui a valu 16.500 fr. en 1926, est, semble-t-il, abordable et en tous cas intéressante à 9.200 fr.

Quant à la Société belge de la Vieille Montagne, elle occupe dans l'industrie du zinc une place considérable, tant par son âge (elle est presque centenaire), que par sa

puissance industrielle. Elle dispose d'un actif minier extrêmement varié, et sa production en zinc représente 8 % de la production mondiale.

Comme Guergour, ses destinées sont liées à celles des cours du métal, et des cartels. Les soubresauts de l'action Vieille Montagne, ont été moins violents que ceux de l'action Guergour : le cours de 3.825 ne correspond certainement pas aux possibilités d'avenir de l'affaire.

MINES DU GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 22 mars 1929)

Ce que nous disons ci-dessus pour Vieille-Montagne est également vrai pour Guergour.

Le cours de l'action, dont le marché se restreignait de plus en plus, a notablement progressé, depuis le jour où nous le signalions.

Guergour est, en effet, une de nos plus belles affaires minières. Elle a déjà fait ses preuves. Toutes les installations sont amorties et ne figurent plus au bilan. La hausse du prix du zinc doit influencer d'autant plus fortement le cours de la valeur qu'elle n'a plus rien à amortir.

Mines de zinc du Guergour
(*Paris-Soir*, 3 avril 1929)

L'administrateur délégué va se rendre incessamment sur les lieux de l'exploitation en vue de la reprise de l'exploitation normale, que l'amélioration des cours du zinc permet d'envisager. Pour le moment, la société continue à ne fonctionner qu'avec une extraction réduite.

Au sujet des travaux entrepris pour la mise en exploitation des gisements de fer du Djebel-Anini, notamment en ce qui concerne le mode de transport du minerai, on ne prévoit pas que les ingénieurs puissent déposer leurs conclusions avant mai prochain. Cette exploitation sera assurée en collaboration avec la Société des mines de fer de Girumont. filiale de Châtillon-Commentry, cette dernière société étant à même de trouver en Allemagne des débouchés pour le minerai du Djebel-Anini, que Guergour — amodiataire de la mine depuis plusieurs années — n'avait pas utilisé jusqu'ici par suite des impuretés qu'il présentait.

GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 31 août 1929)

Le zinc, à l'égal des autres matières premières telles que le cuivre et le plomb, est ferme.

D'après les statistiques américaines, la production de juillet a été de 54.441 sh. t., les ventes de 47.251 sh. t., de sorte que les stocks américains ont atteint 44.122 sh. t. contre 36.932 sh. t. fin juin, 33.826 fin mai et 42.210 fin juin 1928, la production évoluant alors aux environs de 50.000 tonnes.

Ce serait assez pour que les affaires telles que la Vieille Montagne et Guergour, dont les destinées sont liées à celles des cours des métaux, se recommandent à l'attention de la clientèle.

Mais ces grandes sociétés doivent la retenir à d'autres titres.

Nous avons eu l'occasion de citer, à plusieurs reprises, la Société des mines de zinc du Guergour. Elle compte, avec les sociétés minières comme Mokta-el-Hadid, Djebel Djerissa, etc., parmi nos meilleures mines de l'Afrique du Nord.

Son passé révèle des rendements bénéficiaires constants, avec une seule interruption en 1914-1915, par suite du manque de main-d'œuvre, au lendemain de la mobilisation.

Il est évident que ces bénéfices demeurent d'importance variable, selon les prix de vente du zinc.

Or, ses producteurs sont entrés délibérément dans la voie tracée par les producteurs de cuivre, laquelle a conduit aux résultats les plus remarquables. Ils ont adopté le projet d'un accord prévoyant la réglementation de la production du métal dès le 1^{er} janvier 1929, sous condition de la ratification, dans un très bref délai, des conseils d'administration des sociétés intéressées. Il a été convenu aussi d'examiner périodiquement la situation du marché en vue d'équilibrer la production et la consommation européenne de zinc. Le but de ces mesures est de stabiliser le prix du métal dans les limites qui tiennent compte des intérêts des mineurs, des fondeurs et des consommateurs, tout en favorisant le développement normal de la consommation. Des réunions seront tenues régulièrement dans les diverses villes suivantes : Bruxelles, Paris, Londres, Francfort, Varsovie.

Il n'est pas douteux que l'ensemble de ces mesures doive profiter aux Sociétés productrices.

Et cependant, l'action de Guergour a été assez malmenée.

Nous ne voyons à la stagnation passée des cours aucun motif sérieux. Tout au plus pourrait-on invoquer la question de la main-d'œuvre. L'essor de la Société repose, en effet, presque uniquement sur la solution de ce problème épineux.

Or, elle remédie aux difficultés qu'elle en éprouve par un accroissement des constructions mécaniques.

Ceci dit, il demeure que Guergour a fait ses preuves, que les perspectives de l'accroissement de sa production s'accroissent du fait des possibilités de sa nouvelle branche d'activité (mines de fer) et que l'action est abordable et intéressante au prix actuel.

Sa fermeté, depuis la reprise, est remarquable : elle a passé en deux jours de 6.900 à 7.600.

GUERGOUR

(*Le Journal des débats*, 21 novembre 1929)

Nous attendons, non sans intérêt, la réunion imminente de l'assemblée générale.

On a dit, en effet, que le conseil, avec le concours de la Société des mines de Giraumont, a cherché à reprendre l'exploitation des Mines de fer du Djebel-Anini, dont la Société est amodiataire, et qui étaient restées longtemps inutilisées à cause des impuretés de leurs minerais. Il a même été question, pour Guergour, de préférer une participation dans le capital des Mines de Giraumont.

Le zinc est cependant en meilleure tendance et l'on n'ignore pas à quel point la matière influe sur les cours des titres de cette forte affaire.

Nous avons souligné les difficultés de main-d'œuvre auxquelles elle se heurte. Elle y remédie par un accroissement de ses constructions mécaniques.

L'action se relève lentement.

Société des Mines de Zinc du Guergour
(*La Journée industrielle*, 12 décembre 1929)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1928-1929 se soldant par un bénéfice de 2.358.651 francs.

Le dividende a été fixé à 123 fr par action et à 49 fr. 285 par part.

MM. Gabriel Boissier et Louis Galicier, administrateurs sortants, ont été réélus.

GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 13 décembre 1929)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier font apparaître un bénéfice net de 2.358.551 francs. L'assemblée d'hier a fixé le dividende à 125 francs par action et à 49 fr. 285 par part de fondateur, payable à une date que fixera le conseil.

Lorsqu'il y a trois mois environ, nous avons passé en revue toutes les raisons qui militaient et militent encore en faveur des grandes sociétés minières comme Vieille Montagne, Mokta El Hadid, Djebel-Djerissa et Guergour, nous ne nous dissimulions pas qu'en ce qui touche cette dernière, non seulement elle se trouvait, comme ses congénères, sous l'influence directe de la matière première, mais que son essor se heurtait à des difficultés de main-d'œuvre.

Nous trouvons dans l'allocution du président aux actionnaires, confirmation de notre opinion. Il a souligné que, seuls, la main-d'œuvre et les cours du zinc ont affecté l'exercice, que **le cartel européen pour la limitation de la production n'a pas donné de résultats, que les essais pour une entente avec les producteurs américains n'ont pas abouti. Il est probable, a-t-il ajouté, que le cartel européen sera dissous le 31 décembre.** Le conseil n'en prévoit aucune conséquence. La sté pourra revenir à une production normale dès que les cours du zinc seront redevenus avantageux.

Mines de zinc du Guergour
(*Le Temps*, 23 décembre 1929)

La société des Mines de zinc du Guergour exploitée en Algérie, non loin du port de Bougie, par lequel s'effectuent les expéditions, des gisements calaminaires qui se présentent, comme la plupart des gîtes minéralisés de l'Afrique du Nord, sous forme d'amas.

Son domaine minier est formé de quatre concessions : Aïn-Sedjera, Kef-Semmah, qui lui appartiennent en propre ; Aïn-Hamra et Aïn-Roua, que la société a amodiées à la Compagnie des minerais de fer du Djebel-Anini. Elle est également amodiataire du gisement de fer du Djebel-Anini, mais les études, tant en ce qui concerne le gîte lui-même que la question des méthodes d'exploitation et des moyens de transport, sont encore peu avancées, et le dernier rapport du conseil indiquait qu'il fallait s'attendre qu'elles seraient encore de quelque durée. Une autre concession, celle de Boukedema, a fait l'objet de recherches qui n'ont donné jusqu'ici aucun résultat intéressant.

Deux sortes de minerai sont obtenues : la calamine en roche, propre à la calcination directe, et les terres calaminaires, qui nécessitent un traitement par lavage. Jusqu'en 1912, Guergour ne traitait que la calamine en roche, mais, depuis cette époque, le minerai de laverie constitue un élément de plus en plus important.

De tous les gîtes actuellement exploités, celui de Kef-Semmah est le principal. C'est lui, en effet, qui a fourni jusqu'ici le contingent le plus important de la production. L'amas principal, formé de calamine blanche, sera épuisé dans un avenir assez proche. Dans son dernier rapport, le conseil signalait, en effet, que le défilage de l'avant-dernière tranche avait été commencé. Il ajoutait que toutes les fractures qui prolongent cet amas vers le nord avaient été défilées en huitième tranche, et s'étaient complètement appauvries au voisinage du gros banc marno-calcaire dans lequel elles disparaissent. Toutefois, les fractures de l'est n'ont pas été touchées, et elles constituent une belle réserve qui vient s'ajouter à celle des quartiers nord du septième niveau, dont l'exploitation a dû être abandonnée faute de main-d'œuvre. D'autre part, il existe encore une couche richement minéralisée dans la partie qui prolonge l'amas au-dessus du gros banc marno-calcaire.

La concession d'Aïn-Hamra est presque entièrement épuisée. À Aïn-Roua, l'exploitation est gênée par des venues d'eau qui rendent très difficiles les travaux de recherche. À Aïn-Sedjera, enfin, le gîte, peu important, participe pour une faible partie seulement à la production globale.

En résumé, l'état des gisements qui constituent, avec deux laveries, une centrale Diesel et quelques installations de surface, l'actif industriel de Guergour se caractérise comme suit un gîte principal renfermant encore un tonnage de minerai de laverie dont, en raison même de sa formation, il est difficile de calculer la valeur exacte, mais qui n'en est pas moins important ; des gîtes accessoires en grande partie épuisés ; deux concessions nouvelles sur lesquelles les travaux de recherches ont été jusqu'ici sans résultat ; enfin, un gisement de fer pour lequel le conseil prévoit encore des études « de quelque durée ».

Telle quelle, l'exploitation peut certes se poursuivre pendant plusieurs années encore. À ce moment, la société aura vraisemblablement commencé à tirer parti du gisement de fer du Djebel-Anini. Peut-être alors, les mines de zinc du Guergour deviendront-elles les mines de fer du Guergour ? Quoi qu'il en advienne, constatons que la continuation de l'activité sociale de l'affaire paraît assurée pour une assez longue période.

Mais il va de soi que l'irrégularité de ces gisements en amas nécessite une politique financière beaucoup plus prudente que s'il s'agissait d'une exploitation filonienne. On trouve là, du reste, l'explication des remboursements successifs de capital auxquels la société du Guergour a procédé jusqu'ici. On sait, en effet, que, depuis sa constitution, qui date de 1906, Guergour a effectué au total sept remboursements, représentant un amortissement global de 3.600.000 francs (sur un capital originaire de 6 millions), soit 300 francs par action de 500 francs. Celles-ci, au nombre de 12.000, se partagent le bénéfice avec 12.000 parts de fondateur ayant droit à 30 % des superbénéfices.

Soulignons, au passage, le statut particulier de ces parts. En cas d'augmentation du capital (celui-ci est constamment resté depuis l'origine au chiffre de 6 millions), leurs droits restent limités au pourcentage bénéficiaire leur revenant actuellement. En outre, elles ne participeraient point, en cas de liquidation, à la répartition de l'actif disponible, celui-ci devant, en effet, revenir entièrement aux actionnaires.

Les résultats bénéficiaires obtenus jusqu'ici par Guergour ont été très irréguliers, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le tableau ci-dessous, dans lequel sont juxtaposés les chiffres des expéditions, des bénéfices et des dividendes pour les dix derniers exercices :

Ex. au 30 juin	Expéditions	Bénéf. nets	Divid. distribués	Divid. act.	Divid. part
	Tonnes	(1.000 francs)		(francs)	
1920	10.615	913	629	37 08	10 00
1921	2.855	325	—	—	—
1922	4.836	158	150	12 50	—
1923	13.636	2.318	1.278	70 00	24 64
1934	12.962	2.794	1.863	100 00	37 50
1925	17.718	5.706	5.514	293 18	121 36
1926	18.954	15.155	12.158	641 72	270 73
1927	17.352	10.461	9.833	500 00	210 00
1928	16.976	4.661	3.810	200 00	81 43
1929	14.166	2.953	2.358	125 00	49 28

Affectés par la crise économique de 1920-1921, les résultats furent ensuite très brillants. La société bénéficia en effet, en 1925 et en 1926, non seulement des hauts cours du métal qui atteignirent jusqu'à 36 livres sterling 12 en 1925 mais aussi et, tout au moins pour l'exercice 1925-1926, on pourrait presque dire surtout, de la hausse de la livre sterling par rapport au franc. Guergour recevant, comme toutes les sociétés minières, des livres sterling et dépensant des francs, encaissa en effet, de ce chef, des bénéfices supplémentaires de change très importants.

Dès lors, la courbe des bénéfices n'a cessé de s'infléchir, la dépréciation à peu près continue subie par les cours du zinc depuis cette époque s'étant ajoutée à la disparition de l'élément bénéfice de change. Les effets en ont, d'ailleurs, été sensiblement aggravés par une crise de main-d'œuvre, dont l'acuité a, du reste, conduit récemment les pouvoirs publics à créer un office algérien de la main-d'œuvre. Avilissement des prix et insuffisance de personnel ouvrier et mineur (celle-ci se traduisant en dernière analyse par un relèvement des salaires) ont donc été les causes du fléchissement important des bénéfices au cours des trois derniers exercices.

En ce qui concerne la main-d'œuvre, il semble toutefois que cette importante question ne pèsera plus du même poids dans l'avenir sur l'activité de l'exploitation. La chambre syndicale des mines d'Algérie se propose en effet de collaborer avec l'office de la main-d'œuvre pour porter remède à une situation dont souffrent toutes les exploitations de l'Afrique du Nord. D'ailleurs, les mines du Guergour, se trouvant en Kabylie, centre important de main-d'œuvre, sont un peu avantagées par rapport aux autres entreprises.

Mais la solution du problème de la main-d'œuvre laisse entier celui des prix du métal. À ce sujet, le président, dans l'allocution qu'il a prononcée à la récente assemblée générale, n'a pas caché qu'il considérait comme probable la dissolution du cartel européen du zinc pour le 31 décembre. Quels seraient sur le marché du métal les effets de cette dissociation ? Pour le président des Mines du Guergour, le maintien des prix au niveau de 20 livres sterling peut être escompté. D'ailleurs, a-t-il ajouté, s'il en était autrement, la presque totalité des sociétés productrices des minerais de zinc devraient suspendre leur exploitation.

C'est dire combien, aux cours actuels du zinc, la marge bénéficiaire des affaires minières telles que Guergour peut être restreinte. Or, il est bien évident que, dans l'état actuel de la consommation, aucune amélioration ne saurait être espérée : la production

redevient libre. Et comme il est impossible de dire quelles sont, au juste, les intentions des mines américaines, dont dépend en définitive le sort du cartel, c'est donc avec une grande réserve qu'il convient d'envisager les perspectives d'avenir du marché du zinc et, par répercussion, des sociétés qui en dépendent.

Cet état de choses ne saurait, d'ailleurs, s'éterniser. Quelles que soient les possibilités d'expansion des mines américaines, celles-ci finiront bien, en effet, par reconnaître la nécessité d'une réglementation de la production mondiale, sous peine d'assister à une dépréciation continue des prix en présence de l'accroissement régulier de la production. Et même si, pour envisager le pire, cette réglementation n'intervenait pas, la baisse des prix qui s'ensuivrait conduirait d'elle-même à l'assainissement du marché, en obligeant les sociétés les moins favorisées au point de vue des prix de revient, à suspendre toute exploitation. Mais ce n'est pas là une hypothèse qu'on peut envisager de gaieté de cœur.

Dans ses moments difficiles, Guergour recueille le bénéfice de la politique financière constamment suivie par le conseil ; cette politique, inspirée directement par la formation irrégulière des gisements, s'est caractérisée, comme on a pu s'en rendre compte au cours de cette étude, par le souci d'amortir le plus possible les fonds investis dans l'exploitation. D'où ces remboursements de capital que nous avons mentionnés plus haut. D'où également la présence, au bilan, de 10.298.595 francs d'amortissements en face de 11.198.595 francs d'immobilisations.

Il existe, en outre, une provision de 881.106 francs pour amortissement du capital ; la réserve légale est à son plein, soit 600.000 francs, et la société, qui est devenue son propre assureur pour les accidents de personnes, a constitué à cet effet une réserve dont le montant figure au bilan pour 1.267.290 francs.

Au point de vue de la trésorerie, on trouve à l'actif 8.173.930 francs de disponibilités et 3.232.813 francs de minerai en stock et marchandises, contre 6 millions 355.118 francs d'exigibilités. Les disponibilités renfermant, avec l'encaisse, le portefeuille, on peut admettre que ce poste comporte une certaine plus-value d'actif, encore qu'on ne possède aucune indication sur la composition de ce portefeuille et que la forte compression subie par l'ensemble du chapitre depuis deux ans (les disponibilités figuraient encore au bilan du 30 juin 1927 pour 15.117.751 francs) paraisse indiquer un fléchissement des moyens de trésorerie de Guergour. En ce qui concerne, d'autre part, les exigibilités, il importe de signaler que dans le total de 6.355.118 francs indiqué plus haut, est comprise une provision pour paiement des redevances minières, dont le montant s'élève approximativement à 2 millions 500.000 francs. Il n'existe pas de dette obligataire.

Il se dégage de ces chiffres l'impression que Guergour, sans posséder, ni financièrement ni industriellement, de moyens exceptionnels, est en bonne situation pour faire face, sans grand dommage, aux éventualités qui peuvent résulter de la crise actuelle du marché du zinc.

Les actions Guergour ont valu, en 1926, jusqu'à 16.500 francs et les parts 4.500 francs. Aujourd'hui, les premières se traitent à 4.500 et les secondes à 1.800 environ.

Cet important fléchissement correspond au changement survenu depuis trois ans dans les conditions d'exploitation de l'entreprise. Et, si l'on considère, d'une part, l'état du marché du zinc, d'autre part les perspectives d'avenir assez limitées de l'exploitation, il faut reconnaître que les cours actuels sont encore relativement élevés. Le dividende du dernier exercice se trouve, en effet, capitalisé, sur cette base, à moins de 3 % brut pour l'action et à 2 75 % brut environ pour la part.

Ce sont là des taux qui, pour une société minière aux gisements comme aux objectifs restreints, apparaissent en tout état de cause insuffisants.

Société des mines du Guergour
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1930, p. 5)

La production de l'exercice 1928-1929 a été de 13.516 tonnes de calamines brute extraite des mines à l'état de roche et de 4.152 tonnes de concentrés de blende. Les expéditions du port de Bougie ont atteint 14.166 tonnes de produits calcinés ayant laissé un bénéfice net de 7.953.366 fr. 47. Le stock de minerai cru ou calciné est porté en compte p. 2.385.922 fr.

Les congressistes de l'industrie minérale aux mines de Guergour
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 29 mars 1930)

L'actualité nous amène aujourd'hui à porter l'attention de nos lecteurs sur les mines du Guergour, qui viennent d'être honorées de la visite des congressistes de l'industrie minérale, venus en Algérie à l'occasion du Centenaire.

Ces mines, dont le centre principal est Aïn-Sedjera, sont situées dans le massif montagneux délimité au sud par la voie ferrée de Sétif à Beni-Mansour; à l'ouest, par la ligne ferrée qui joint ce dernier point à Bougie; au nord, par la mer.

Elles sont, à vol d'oiseau, à 25 kilomètres de Sétif et à 55 kilomètres de Bougie.

Elles comportent des gisements calaminaires importants (silicate de zinc) et des gisements de minerai de fer.

L'exploitation est faite en deux groupes indépendants, l'un à Aïn-Koua et Aïn-Hamra, sur le Djebel-Anini; l'autre, à Kef-Semmah et Aïn-Sedjara, sur le Djebel Tafat; une distance de 15 kilomètres les sépare.

Les gîtes de calamine sont, sans conteste, les plus intéressants. Leur exploitation, qui s'effectue par galeries à flanc de coteau, est pourvue d'un outillage moderne, qui n'a pas manqué d'intéresser vivement les visiteurs. Cet outillage a principalement pour but de réduire au minimum le transport de « stérile » et ce résultat est obtenu par laverie et calcination. Il est d'autant plus intéressant que les transports du minerai au port de Bougie s'effectuent soit par camion auto, sur 92 kilomètres, soit par la voie ferrée.

Les organisations diverses témoignent du souci des dirigeants d'atténuer pour le personnel employé, qui oscille entre 700 et 930 unités, les difficultés générales dues à son isolement.

Nous enregistrons avec satisfaction l'intérêt que les congressistes ont bien voulu prendre à cette organisation algérienne qui, supérieurement dirigée, contribue puissamment à la prospérité de notre pays.

GUERGOUR
(*L'Africain*, 16 mai 1930)

Depuis le 1^{er} mai courant, les actions de la Société des mines de zinc du Guergour ne sont plus négociables qu'en titres nouveaux, teinte carmin, datés du 1^{er} janvier 1930 et munis des coupons n° 21 à 56.

Comité central des houillères de France
(*Les Documents politiques*, juin 1930)

M. Lucien FÈVRE
Administrateur : Comité central des houillères de France,
Mines d'Albi,
Houillère de Liévin,
Houillère de Sarre et Moselle,
Mines de la Grand'Combe,
Charbonnages de Barjac,
Houillères de Rochebelle,
Houillères de Saint-Chamond,
Charbonnages de Souvigny,
Charbonnages de Lyon,
Société nouvelle des sondages de Bonne-Espérance,
Société d'études des mines de l'Estérel,
Études et exploitations minières,
L'Union des mines,
Lignites et asphaltes du Gard,
Mines de potasse de Blodelsheim (Alsace),
[Mines de zinc du Guergour](#),
Pechelbronn (pétrole).
Forges et aciéries du Donetz,
Omnium industriel, immobilier et commercial,
Société grand'combienne d'éclairage et d'énergie,
Société mosellane industrielle, et financière,
Recherches de l'Ain.

Congrès de l'industrie minérale dans l'Afrique du Nord
Société des mines de zinc de Guergour
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1930, p. 427-428)

1930-1937 : EXPLOITATION SUSPENDUE

MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*L'Africain*, 3 octobre 1930)

L'extraction a été arrêtée, il y a une quinzaine de jours, en raison de la baisse des cours du zinc ; on se borne à assurer à la mine les travaux d'entretien.

Le conseil proposera l'affectation des bénéfices de 1929-30, en forte diminution, aux amortissements et à une provision pour paiement des redevances minières.

Ajoutons que l'assemblée extraordinaire, convoquée le 17 octobre, ne réunira vraisemblablement pas le quorum.

MINES DU GUERGOUR

(*Le Journal des débats*, 4 octobre 1930)

La société, dont nous avons eu l'occasion de parler et qui possède une de nos meilleures mines de zinc de l'Afrique du Nord, souffre lourdement, comme toutes les entreprises similaires, de la baisse des cours du métal.

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice au 30 juin ne s'est élevé qu'à 700.849 fr. contre 3.671.392 francs pour l'année 1928-1929 ; avec les intérêts et escomptes (132.984 fr. contre 274.645 fr.), les produits de l'exercice ressortent à 833.834 fr. contre 3.046.038 fr. Après déduction des frais généraux et des redevances à la Société du Djebel-Anini, le solde a été affecté, comme prévu, à raison de 282.170 francs aux amortissements sur immobilisations et de 187.911 francs à une provision pour paiement de redevances à l'État.

Au point de vue industriel, l'entreprise, cependant, est bien armée pour traverser la crise actuelle. Au point de vue boursier, le cours de l'action se ressent des niveaux excessifs auxquels il a été porté il y a quatre ans.

SOCIETE DES MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*L'Africain*, 10 octobre 1930)

En exécution de l'article 34 des statuts, les actionnaires de cette société sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le vendredi 17 octobre 1930, à 10 h. 30 du matin, au siège social, 11, rue Saint-Florentin, à Paris.

Le même jour, au même endroit à 10 h. 3/4, une assemblée extraordinaire aura à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1° Réduction du capital primitif de 6 millions de francs à 2 millions 460.000 francs, en conséquence des divers remboursements effectués jusqu'à ce jour sur les actions de la société ;

2° Augmentation du capital social et pouvoirs à donner, à cet effet, au conseil d'administration ;

3° Modification du nombre maximum d'administrateurs ;

4° Modifications aux statuts de la société, notamment aux articles 6, 7, 9, 16, 20, 35, 37, 43 et 48.

MINES DU GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 9 novembre 1930)

Ainsi que nous l'avons dit (*Information* du 4 octobre dernier), les comptes, approuvés hier, se soldent sans bénéfices ni pertes.

Les déclarations du rapport et celles du président, qui ont suivi, contiennent d'utiles renseignements sur la marche de la société, dont la situation est nette et saine, et aussi sur l'étroite interdépendance des cours du zinc et de l'affaire elle-même. Les dividendes ont suivi les fluctuations de la matière première. Le président montre que, de 1906 à 1912. l'exploitation étant normale, le dividende est de 5 %. En 1913 et 1914, les cours du zinc tombent à 21 livres sterling. De 1915 à 1918, les cours démontent, les dividendes sont de 18 à 19 francs. Puis survient la hausse du zinc, et les dividendes montent à 70 fr. en 1922, 100 francs en 1923, 293 francs en 1924, 641 francs en 1925, pour redescendre à 500 francs en 1926, 200 francs en 1927, 125 fr. en 1928 ; les cours du zinc baissant parallèlement de 35 livres sterling en 1925 et 1926, à 29 livres sterling en 1927, 25 livres sterling en 1928, 20 livres sterling en 1929.

Le président estime que la période actuelle ne saurait se prolonger longtemps. Ses négociations avec le cartel du zinc continuent.

Nous l'avons dit, au point de vue industriel, l'entreprise est bien armée pour traverser la crise actuelle. Au point de vue boursier, le cours de l'action se ressent des niveaux excessifs auxquels il a été porté il y a quatre ans.

Mines de zinc du Guergour
(*Le Temps*, 10 novembre 1930)

Ce qu'il faut retenir des indications qui ont été fournies à ces assemblées par le conseil, c'est que Guergour, qui a suspendu, comme on sait, son exploitation en juillet, a un prix de revient nettement supérieur aux cours actuels et que sa trésorerie est à l'étroit. Le conseil a précisé à ce sujet que les stocks étaient inventoriés au prix de revient et que, d'autre part, les actions de la compagnie du Djebel-Anini rachetées par Guergour immobilisaient une proportion relativement importante des disponibilités. L'augmentation de capital est destinée à faire face à cette insuffisance de trésorerie. À retenir également des déclarations du conseil que le gisement du Djebel-Anini amodié par Guergour n'est pas encore en exploitation et qu'on pense effectuer les premières ventes de minerai d'ici à deux ou trois ans.

Mines de zinc du Guergour
(*Les Annales coloniales*, 14 novembre 1930)

Bénéfice de l'exercice : 470.081 fr. Après prélèvements de 282.170 fr. pour l'amortissement des dépenses d'immobilisation de l'exercice, le solde est alloué à la provision pour paiement de redevances à l'État.

L'assemblée extraord. a décidé la réduction du capital de 6 millions à 2.400.000 fr. et autorisé le conseil à porter le capital ainsi réduit à 12 millions de fr. On n'envisage pour l'instant que l'émission d'une tranche de 3.200.000 fr. pour la création de 16.000 act. de 200 fr.

À l'assemblée de Guergour
(*Le Journal des chemins de fer*, 16 novembre 1930)

Un actionnaire est passé à deux doigts d'une question fort embarrassante pour le président en le questionnant sur la méthode de comptabilisation du stock.

Les stocks sont, en effet, portés au prix de revient, bien que celui-ci soit très supérieur au prix de vente actuel. Il en résulte un déficit non avoué. Le président a défendu, cette théorie en déclarant que cela n'avait pas d'importance, puisque les stocks ne devaient pas être liquidés avant la reprise des prix.

Est-il besoin de faire remarquer que cette thèse ne tient pas et qu'elle est contraire à l'esprit comptable. Le procédé correct consistait à porter les stocks pour le prix de revient à l'actif et à contrebalancer au passif par une provision de dépréciation, provision portée au débit de Pertes et profits.

NÉGOCIATIONS
MINES DU GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 20 novembre 1930)

En raison de l'augmentation du capital, les actions et parts se négocieront ex-droit et avec droit jusqu'au 22 novembre inclus ; les droits se négocieront en deuxième partie de la cote jusqu'au 5 décembre.

GUERGOUR
(*L'Africain*, 21 novembre 1930)

L'assemblée du 7 novembre a approuvé les comptes de 1929, qui, comme précédemment indiqué, se soldent par un bénéfice brut de 470.081 fr. 99, dont 282.170 francs appliqués à l'amortissement des dépenses d'immobilisation de l'exercice et le solde à la provision pour paiement de redevances à l'État. Le rapport signale que, par suite de la baisse, les exploitations ont été arrêtées, sauf l'entretien des divers chantiers, la marge bénéficiaire étant complètement absorbé aux prix actuels de vente.

SOCIÉTÉ DES MISES DE ZINC DU GUERGOUR
(*Le Journal des finances*, 28 novembre 1930)

Cette société procède à l'émission, au prix de 525 francs, jouissance juillet 1930, de 10.000 actions nouvelles de 200 francs, dont la souscription, ouverte jusqu'au 10 décembre inclus, est réservée, aux actionnaires et aux porteurs de parts de fondateur, à raison de 1 action nouvelle pour 1 action ancienne et de 1 action nouvelle pour 3 parts, à titre irréductible.

Les souscriptions sont reçues contre remise du coupon n° 21 des actions et du coupon n° 9 des parts. — Cotation du droit jusqu'au 5 décembre.

NOTA. — L'assemblée générale du 7 novembre 1930 a décidé notamment de réduire le capital social de 6 millions à 2.400.000 francs par la réduction à 200 francs du nominal des actions de 500 francs, 300 francs remboursés.

Société des mines de zinc du Guergour ¹⁴
(*Revue de l'industrie minière*, décembre 1930) ¹⁵

Historique. — La Société des mines de zinc du Guergour a été constituée le 3 août 1900 pour l'exploitation, en Algérie, dans la province de Constantine, de plusieurs groupes de gisements calaminaires importants du gisement de minerai de fer du Djebel-Anini.

Organisation. — Le capital de la société est de 6 millions de francs, divisé en 12.000 actions de 500 francs chacune. Il a été remboursé à ce jour 300 francs par action. De sorte que la valeur nominale de chaque action est actuellement de 200 francs.

Il existe en outre 12.000 parts de fondateur.

¹⁴ Note présentée au Congrès de l'Afrique du Nord.

¹⁵ Article signalé à notre attention par Alain Warmé.

Le siège social est établi à Paris, 11, rue Saint-Florentin (Téléphone : Central 34-04. Adresse télégraphique : Zingour-123 Paris).

Le conseil d'administration de la société est composé comme suit :

MM. Joseph Faure, président ; Gabriel Boissier, administrateur-directeur ; Jacques Faure, administrateur-directeur adjoint ; Henry Chabert, Joseph Choppin de Janvry, Frédéric Faure, Lucien Fèvre, Louis Galicier, Paul Hackenberger, administrateurs.

Le directeur des exploitations en Algérie est M. Hugues Gros, ingénieur à Aïn-Sedjera, par Lafayette, département de Constantine (Téléphone : Aïn-Roua. Adresse télégraphique : Zingour Aïn-Roua).

Le service financier de la société est effectué par la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris.

Concessions, appartenant à la Société des mines de zinc du Guergour. — 1° Concession et amodiation de la minière pour l'exploitation des mines de fer du Djebel-Anini.

Cette concession a été instituée par décret en date du 18 avril 1879. L'amodiation de la minière a été renouvelée pour la seconde fois et pour une période de vingt années consécutives, par convention en date du 3 février 1927.

L'extension de la concession pour zinc, plomb et métaux connexes a été accordée par décret en daté du 18 septembre 1902; La superficie de cette concession est de 940 hectares 37 ares.

2° Concession des mines de zinc, plomb et métaux connexes de Kef-Semmah, instituée par décret en date du 30 janvier 1899.

Son étendue superficielle est de 2.632 hectares 19 ares ;

3° Concession des mines de zinc, plomb et métaux connexes d'Aïn-Roua et autorisation de réunion à la concession du Djebel-Anini, accordée par décret en date du 27 février 1905.

Son étendue superficielle est de 694 hectares.

4° Concession des mines de zinc, plomb, cuivre et métaux connexes de Boukdama et autorisation de réunion à la concession de Kef-Semmah, accordée par décret en date du 21 novembre 1906.

Son étendue superficielle est de 564 hectares.

Situation géographique. — Les concessions exploitées par la Société des mines de zinc du Guergour sont situées sur le territoire de la commune d'Aïn-Roua, arrondissement de Sétif, et sûr celui de la commune du Guergour, arrondissement de Bougie.

À vol d'oiseau, leur distance moyenne est de 25 kilomètres de Sétif et 55 kilomètres de Bougie.

L'altitude des gisements calaminaires est comprise entre 900 et 1.200 mètres, celle du gisement de minerai de fer du Djebel-Anini entre 1.400 et 1.500 mètres.

Aperçu géologique. — Les deux massifs du djebel-Tafat et du Djebel-Anini, dans lesquels se trouvent les gisements du Guergour, terminent au nord-ouest de Sétif la chaîne des Bibans.

Il semble que les crêtes de ces deux massifs appartiennent au crétacé moyen. La partie basse du cénomanien est constituée par des alternances de calcaire marneux et de marne ; la zone moyenne et la zone supérieure de cet étage, et sans doute aussi le turonien, sont représentés par des calcaires à gros bancs. Le lias, formé de dolomies et de calcaires dolomitiques, n'affleure que sur le versant nord, dans la concession de Boukdama. Des fragments de trias (marnes violacées et gypse) émergent autour du massif du Tafat, principalement à son extrémité nord. On n'observe ni faille, ni pli, le trias semble former le substratum de la région et la mer sénonienne aurait entouré le cénomanien émergé du Djebel-Anini.

Minéralisation. — Les gisements de fer et de calamine de cette région ont pour principale origine la métasomatose des calcaires ; la transformation semble s'être

exercée le long de zones de fractures de direction nord-sud, traversées, sans rejet, par de nombreux croiseurs de directions variables.

Au Djebel-Anini, les affleurements du minerai de fer présentent des crêtes dépassant de plusieurs mètres les calcaires environnants. Les filons principaux, parallèles, sont souvent réunis par des encroûtements superficiels dont l'épaisseur varie de 4 à 12 mètres. La surface, où se manifestent les affleurements principaux, mesure 400 hectares environ. D'autres fractures minéralisées existent au nord des précédentes, qu'elles continuent jusqu'à l'escarpement qui borde la montagne du côté nord.

Le minerai de fer du Djebel-Anini est de l'hématite à haute teneur contenant un peu d'arsenic et d'antimoine. Les gangues principales sont des terres argileuses et ferrugineuses. L'argile, mêlée de nombreux morceaux de minerai de faible volume, remplit les cavités du gîte. Elle semble être la dernière venue parmi les substances des gisements ; sa production est due, sans doute, à la décalcification superficielle.

Au-dessus de tous les gisements calaminaires se trouvent de petites masses ferrugineuses qui en constituent le chapeau.

Les plus importantes concentrations calaminaires se trouvent dans le cénomaniens très développé ; elles sont le résultat de la transformation des calcaires par les eaux minéralisantes ; ce sont des gîtes de substitution. La présence de pyrite interstratifiée dans le marno-calcaire cénomaniens du mur du gîte d'Aïn-Sedjera, celle de la blende et de la galène en rognons ou en veinules dans les dolomies du gisement de Boukdama, indiqueraient que, dans certains cas, il n'y a pas eu de réaction entre les eaux minéralisantes et les marnes ou les dolomies et que le minerai a été amené là dans l'état où il se trouve ; ce qui fait admettre par M. Brives que les gîtes calaminaires de substitution dans le cénomaniens seraient le résultat de remise en marche de gîtes préexistants.

Le gîte de Kef-Semmah, où d'importantes concentrations calaminaires ont été découvertes, présente un système de deux séries de fractures parallèles, de direction nord-sud. Ces fractures sont traversées sans rejet par plusieurs croiseurs de directions diverses. Elles sont séparées par plusieurs amas calaminaires qui constituent la partie centrale du gîte. Ces amas, reliés entre eux par des fractures minéralisées, reposent sur des bancs marno-calcaires de puissance variable, qui sillonnent la masse cénomaniens et qui affectent généralement la forme de cuvettes. On a l'impression très nette que la minéralisation de ces amas a été favorisée par la présence des bancs marno-calcaires imperméables qui ont retenu les eaux minéralisantes. Le même phénomène s'observe d'ailleurs dans les gîtes d'Aïn-Sedjera, d'Aïn-Hamra et d'Aïn-Roua, qui sont de moindre importance. Une anomalie est remarquable dans le gîte de Kef-Semmah : alors que la calamine repose directement sur les marnes lorsque ces marnes sont inclinées, on constate, presque partout où les marnes sont horizontales, une épaisseur de calcaire non transformé, variant de 50 centimètres à 2 mètres, entre les marnes et la calamine.

Les épontes des fractures sont constituées par le même calcaire que celui qui a subi la transformation ; elles présentent des remplissages de puissances diverses, variant de 20 centimètres à 2 mètres, elles se serrent à peu près à la même distance, suivant une ligne est-ouest. Quelques-unes contiennent une assez forte proportion de calcite en cristaux.

Dans les amas calaminaires, on trouve de nombreux blocs calcaires disséminés dans la masse minéralisée. La séparation entre le calcaire et la calamine est parfois très nette, le bloc calcaire est, dans ce cas, dur et compact. D'autres fois, le calcaire est caverneux, brisé, fendillé ; les parois des blocs ainsi que celles des fentes ont alors subi un commencement de transformation.

Des géodes tapissées de minerai de fer léger, de cristaux de calcite et de gypse blancs saccharoïde se rencontrent souvent, aussi bien dans les fractures que dans les amas.

La calamine se trouve dans les gîtes du Guergour sous des couleurs et des aspects très variés. Elle est souvent plombreuse dans les gîtes de Kef-Semmah et d'Aïn-Roua ; elle est cuivreuse à Boukdama.

L'exploitation des gisements calaminaires du Guergour se fait par galeries à flanc de coteau. La méthode employée est celle des tranches horizontales de 2 mètres de hauteur avec remblais complets. Le défilage se fait en montant d'un étage à l'autre. Les différents étages communiquent entre eux par plusieurs cheminées qui servent, les unes à la circulation du personnel et à l'aération, les autres à la descente des matériaux pour les remblayages et à celle des minerais. Les remblais sont fournis soit par des carrières aménagées, soit par les recherches d'un niveau supérieur à celui dans lequel ils doivent être employés. Les minerais sont descendus des tranches en exploitation à la galerie de roulage, soit par cheminées, soit par plans inclinés automoteurs. L'aération naturel suffisant est assuré par une cheminée de 100 mètres de haut débouchant à la surface.

La perforation mécanique est employée dans les gîtes de Kef-Semmah et d'Aïn-Sedjera pour le creusement des galeries de recherches, ainsi que pour l'abattage du minerai. Dans les gîtes d'Aïn-Hamra et d'Aïn-Roua, le creusement des trous de mine se fait encore à la massette.

Le roulage n'étant pas très long, en général, se fait à bras d'hommes jusqu'à l'atelier de triage. On emploie des wagonnets basculeurs de 50 litres sur voie de 50 centimètres en rails de 7 kilos au mètre.

Traitement du minerai. — À la sortie de la mine, les wagonnets chargés de minerai sont versés sur une aire de triage couverte. Des gamins enlèvent les gros morceaux de première qualité qui sont calcinés dans des fours à cuve installés sur le carreau de la mine. Ils enlèvent les gros morceaux stériles. Les terres et les morceaux de deuxième qualité restants sont stockés pour être transportés et traités en laverie.

Lavage. — L'ancienne laverie d'El Hadra, qui datait de 1910, construite en bois et détruite le 11 janvier 1927 par un incendie, a été remplacée par une nouvelle installation construite entièrement en ciment armé et en fer. Cette dernière, organisée sur les principes de l'ancienne pour traiter 50 tonnes de minerai par jour, a été mise en service fin décembre 1928.

Établie sur une différence de niveau de 18 mètres, elle comprend quatre étages, un rez-de-chaussée et un sous-sol.

L'étage supérieur (4) est celui de l'arrivée des minerais qui sont puisés aux stocks de différentes qualités constitués à ce niveau. Ils sont versés dans la trémie d'alimentation du trommel débourbeur, soit directement si ce sont des minerais fins, soit après passage au concasseur si ce sont des roches.

À l'étage suivant (3) se trouve le trommel débourbeur. Cet appareil, alimenté par un distributeur à excentrique, débarrasse le minerai des parties terreuses et argileuses. Il est prolongé par un trommel trieur formé de deux viroles concentriques perforées, l'une, intérieure, à 22 mm, l'autre, extérieure, à 15 mm. Le minerai déversé sur ces grilles est ainsi classé en trois catégories ; les morceaux plus grands que 22 sont dirigés sur une toile sans fin placée à l'étage suivant (2) pour être triés à la main ; les morceaux plus petits que 22, mais plus grands que 15, sont dirigés sur une table de triage, ronde, pour être également triés à la main. Enfin, les menus, plus petits que 15, qui passent avec l'eau de débouillage à travers les deux grilles, sont dirigés sur un broyeur à cylindres.

On voit que le triage à la main a été poussé aussi loin que possible ; en effet, étant donné la grande variété des calamines et des stériles dont les densités respectives sont souvent très voisines et parfois même inverses de l'ordre normal (exemple : calamine blanche légère, stériles calciteux ou ferreux lourds), il est difficile d'obtenir un bon rendement des appareils de triage mécanique. D'autre part, les gamins trieurs sont d'un recrutement facile et la méthode permet de calciner aux fours à cuves des minerais qui, broyés, devraient être passés aux fours à réverbère, d'un emploi coûteux et d'un rendement très inférieur en qualité.

À l'étage (2) se fait, par wagonnets, la circulation des produits. On y a concentré également les quatre moteurs qui actionnent la laverie ; ces moteurs, d'une force totale de 100 chevaux, sont placés dans des cabines fermées.

À cet étage est aussi installé un broyeur à culots destiné à broyer à 2 m/m maximum les minerais roches suffisamment plombeux pour justifier ce traitement.

Nous avons dit plus haut que les produits qui avaient traversé les deux grilles du trommel débourbeur étaient dirigés sur un broyeur à cylindres. Ils y sont ramenés à une grosseur de 7 m/m maximum. Cette opération a pour triple but :

1° De désagréger du premier coup les morceaux mixtes, afin de diminuer leur proportion et, pratiquement, de supprimer le repassage des mixtes ;

2° D'abaisser la grosseur maximum du minerai grenaille afin de diminuer le nombre des qualités classées par dimensions et, par conséquent, le nombre des appareils de traitement ;

3° De désagréger les minerais friables dans lesquels la présence du plomb est plus particulièrement remarquée.

À la sortie du broyeur, le minerai est conduit dans une série de six trommels classeurs (dont un trommel double) disposés en double cascade et donnant les classifications :

4 6-8-11

3-2-15

Ces trommels alimentent des bacs à piston du type classique à trois compartiments.

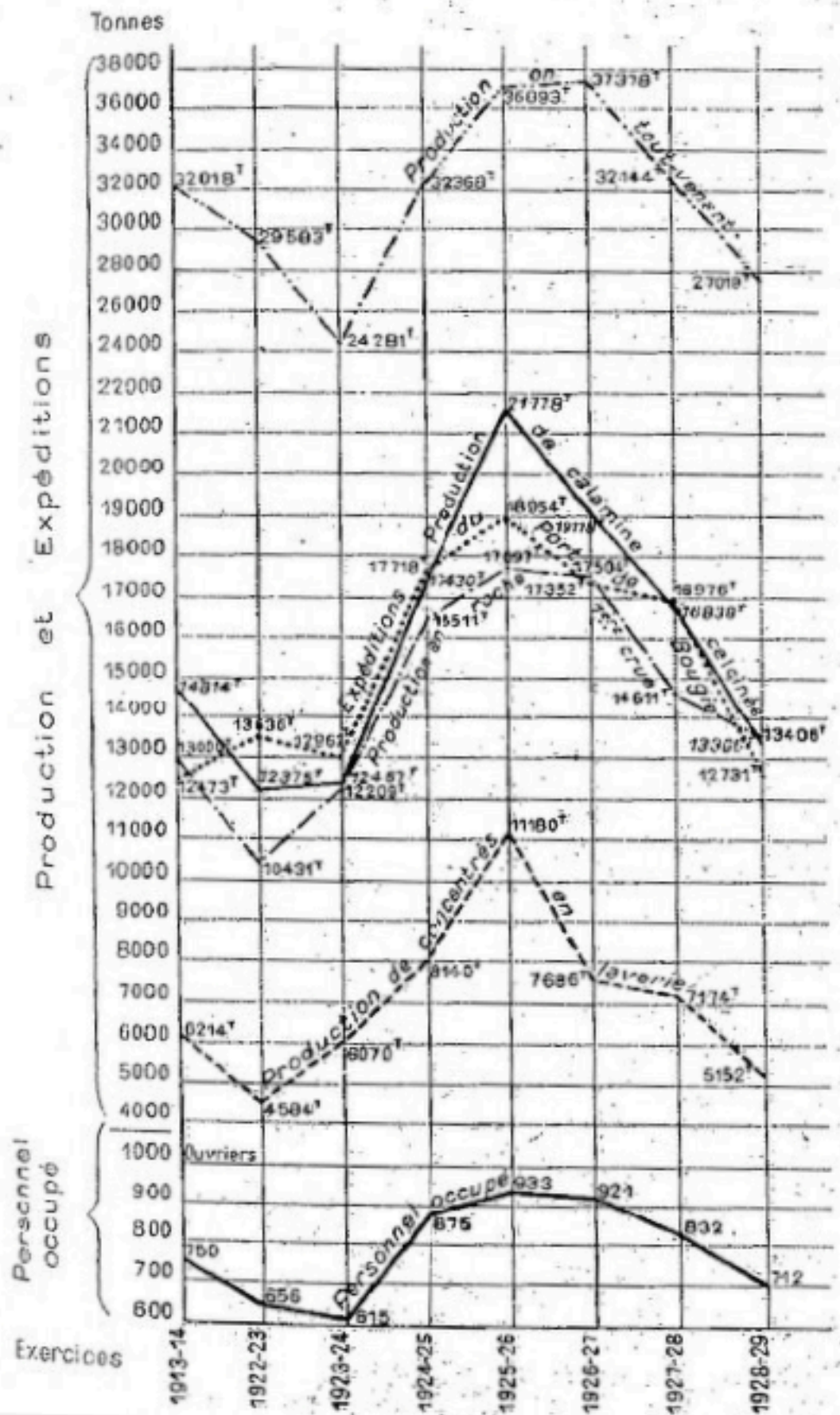
À la suite du dernier bac (1 m/m 12 - 2 m/m), on a installé trois tables à secousses pour le traitement des fins. Chaque table est alimentée par un classeur à courant ascendant ; les produits plombeux sont recueillis dans des trémies où ils se décantent et d'où ils sont chargés sur wagonnets par la manœuvre d'une soupape. Les produits calaminaires sont dirigés vers la cuvette d'un élévateur à godets, qui les remonte au niveau des fours. Les stériles sont évacués par un canal collecteur qui les déverse dans l'intérieur d'une roue de 6 mètres de diamètre, dont le pourtour est cloisonné et garni de grilles fines. Les grenailles retenues sur les grilles sont relevées par le mouvement de la roue et déversées dans une trémie d'où elles sont reprises pour être transportées au tas. Les eaux, schlamms et sables sont conduits dans quatre bassins de décantation (trois en service et un en vidange).

Calcination. — Avant leur expédition, les calamines sont calcinées. Ce traitement a pour but de faire perdre au minerai une partie (20 à 25 %) de son poids : 1° par dessiccation ; 2° par décomposition des carbonates.

Il en résulte une diminution des frais de transport par tonne de métal expédié et, en outre, une augmentation correspondante de la teneur en zinc, qui procure à la valeur marchande du minerai une plus-value plus que proportionnelle à l'augmentation de la teneur.

La calcination est pratiquée, soit au four à cuve, soit au four à réverbère, ou Oxland.

Le four à cuve, grâce à sa construction en maçonnerie très épaisse, et à sa méthode de chargement favorable à la récupération de la chaleur, ne nécessite qu'une consommation de combustible extrêmement faible (40 à 45 kilos par tonne de minerai cru) et permet l'emploi de déchets pulvérulents de charbon ou de menus d'anthracite d'un prix moindre que la houille utilisée par les fours à réverbère.



Graphiques montrant les fluctuations de la production, des expéditions et du personnel

Par ailleurs, la calcination se faisant à allure lente et après réchauffage du minerai par les gaz de la combustion, on obtient dans les fours bien réglés une calcination de 15 centimètres environ.

De sorte qu'à tous points de vue (qualité des produits, prix de construction, frais d'entretien et rendement de main-d'œuvre), le four à cuve est l'appareil de calcination le plus avantageux, On y traite :

1°- Les minerais roches riches et homogènes venant directement de la mine et qu'il serait inutile de passer en laverie ;

2° Le minerai trié en laverie sur la toile sans fin ; bien que la grosseur des morceaux descende jusqu'à 22 m/m, leur calcination s'effectue encore parfaitement au four à cuve.

Pour les minerais fins et menus qu'il est impossible de calciner au four à cuve, on emploie soit le four à réverbère, soit le four Oxland, qui sont, l'un et l'autre, plus coûteux et qui calcinent moins bien.

Au four à réverbère, la consommation de charbon s'élève à 70 ou 75 kilos par tonne de minerai cru ; la calcination y est irrégulière, et la perte en poids ne dépasse pas 30 % dans les meilleures conditions ; la main-d'œuvre nécessaire est plus nombreuse et plus forte que pour le four à cuve.

Au four Oxland, la consommation est de 80-90 kilos de charbon par tonne de minerai cru ; ce désavantage par rapport au four à réverbère est largement compensé par l'économie réalisée sur la main-d'œuvre (moitié environ) ; d'autre part, la calcination y est plus régulière, mais comme pour les actionner il faut disposer d'une force motrice, permanente et bon marché, il n'est pas toujours possible de les utiliser.

Force motrice. — La force motrice nécessaire aux besoins des exploitations du Guergour est produite :

1° Par une centrale hydro-électrique de 150 CV sur le Bou-Sellam. Cette installation ne marche à pleine charge que pendant six mois de l'année. Durant les six autres mois, le débit du Bou-Sellam, diminué, ne permet chaque jour que quelques heures de marche à faible charge. Le courant produit est transporté sous 3.000 volts à Kef-Semmah et à El-Hadra.

2° Par une centrale Diesel de 450 CV, installée à El-Hadra, et composé de deux moteurs Sulzer de 225 CV chacun qui actionnent par courroie des alternateurs correspondants. Le courant produit est transporté à Kef-Semmah, sous 3.000 volts, et jusqu'au village de Lafayette, situé à 16 kilomètres, en passant par Aïn-Sedjera, sous 15.000 volts.

3° Par une machine Wolf de 180 CV, installée à El-Hadra, qui n'est utilisée que comme secours ;

4° Par un moteur à gaz pauvre de 50 CV, installé à Kef-Semmah ;

5° Par un moteur Polar-Diesel de 50 CV, installé à Aïn-Roua, pour les besoins du gîte ;

6° Par une turbine de 10 CV, qui utilise une chute de 22 mètres sur la rivière Aïn-Roua, et qui sert à l'éclairage du village.

Transports. — Les mines en exploitation au Guergour sont divisées en 2 groupes indépendants, distants de 15 kilomètres, reliés par un chemin carrossable, mais avec de fortes pentes. Chacun de ces groupes a ses installations de force motrice, de fours à calciner, d'ateliers, de magasins. Le premier comprend les gîtes d'Aïn-Roua et d'Aïn-Hamra, sur les flancs du Djebel-Anini. Le deuxième comprend les gîtes de Kef-Semmah et d'Aïn-Sedjera, sur les flancs du Tafat. Dans le premier groupe, toutes les installations se trouvent à Aïn-Roua même ; les produits d'Aïn-Hamra y sont amenés par camions-auto. Dans le deuxième groupe, les installations sont situées à El-Hadra, à deux kilomètres de Kef-Semmah, et six kilomètres d'Aïn-Sedjera. Entre Kef-Semmah et El-Hadra, les transports sont effectués par plans inclinés aériens et à chariots porteurs,

réunis par un Decauville à voie de 60 centimètres. La traction sur cette voie est faite soit par un locotracteur à essence, soit par des mulets.

Les produits calcinés sont expédiés en sacs sur le port de Bougie. Ceux d'Aïn-Roua sont transportés directement par camions auto, chargés de huit tonnes sans remorque. Ils font ainsi un parcours de 92 kilomètres. Ceux d'El-Hadra sont également transportés en camions-auto, sur la gare de Tixter, située à 31 kilomètres, d'où ils empruntent jusqu'à Bougie, soit 192 kilomètres, le chemin de fer Est-Algérien de l'État.

Stockage et embarquement au port de Bougie. — Chaque qualité de calamine, suivant sa teneur en zinc, est stockée séparément en arrivant au port de Bougie, où la société dispose sur le quai de la Casbah :

1° D'un magasin fermé pouvant contenir 2.500 tonnes de minerai ;

2° De terre-pleins permettant le stockage de 8.000 tonnes.

Les embarquements se font généralement par lots de 1.500 à 2.000 tonnes de minerai à une teneur en zinc minima garantie par marché. L'échantillonnage, le pesage et la détermination de l'humidité se font à Bougie, au fur et à mesure de la mise à bord, et en présence d'un représentant des acheteurs.

La mise à bord se fait en vrac, à l'aide de wagonnets contenant environ 1.000 kilos de matière utile et chargés à la pelle.

Les wagonnets sont numérotés et tarés préalablement. Une fois remplis, ils repassent sur la bascule, une prise d'échantillon est faite sur chacun d'eux, puis ils sont dirigés sur le navire, dont les treuils enlèvent les caisses contenant le minerai pour les vider dans les cales.

Institutions diverses. — Une école gratuite pour les enfants du personnel européen fonctionne à El-Hadra.

Une caisse de retraites, alimentée par la société sans prélèvement sur les salaires, a été créée en faveur du personnel européen.

Le service médical et les frais pharmaceutiques sont assurés gratuitement par la société.

Légendes (photos noirâtres) :

El-Hadra. — Vue d'ensemble.

Laverie d'El-Hadra — Étage 3. Triage sur toile et sur table tournante

Laverie d'El-Hadra. — Vue du rez-de-chaussée

Kef-Semmah. — Vue d'ensemble

Aïn-Roua. — Vue d'ensemble.

Un côté de la centrale Diesel.

Société des mines de zinc du Guergour. — Plan des voies de communication empruntées pour le transport du minerai au port d'embarquement.

Annuaire Desfossés 1931, p. 918 :

Zinc du Guergour

Administrateurs : *idem*.

SOCIÉTÉ DES MINES DE ZINC DU GUERGOUR

(*Le Journal des débats*, 27 janvier 1931)

L'assemblée extraordinaire réunie le 24 janvier a reconnu sincère et véritable la déclaration notariée de souscription et le versement des 16.000 actions, de 200 fr., représentant une augmentation de capital de 3.200.000 francs.

En conséquence, le capital se trouve définitivement porté de 3.400.000 francs à 5 millions 600.000 francs.

SOCIETE DES MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*L'Africain*, 24 février 1931)

Une assemblée extraordinaire vient de régulariser l'augmentation du capital social, porté de de 2.400.000 fr. à 5.600.000 fr. par la création de 16.000 actions de 200 francs émises avec une prime de 325 fr. par titre.

La modification apportée provisoirement à l'article 6 des statuts par l'assemblée extraordinaire du 7 novembre dernier est devenue définitive.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS*
(*Les Annales coloniales*, 18 avril 1931)

[...] La Banque est intervenue de façon particulièrement active pour plusieurs [augmentations de capital], parmi lesquelles nous mentionnerons : la Compagnie générale du Maroc*, la Société des mines de zinc du Guergour. [...]

GUERGOUR
(*Le Journal des finances*, 15 mai 1931)

GUERGOUR accentue vivement sa reprise de 1.380 à 1.515, la part de 786 à 900.

La société est de celles qui ont conservé une situation financière très saine, et qu'un redressement des matières premières mettrait en mesure de reprendre sans retard la rémunération de leur capital.

MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 13 novembre 1931)

L'exercice au 30 juin se traduit par une perte de 834.524 francs, contre un bénéfice brut de 470.081 francs pour l'exercice 1929-30.

MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 décembre 1931)

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée ordinaire le 16 décembre sous la présidence de M. Hackenberger. ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1930-31 qui se traduisent par une perte de 834.524 fr. M. Lucien Fèvre, administrateur sortant, a été réélu pour cinq ans.

Le rapport du conseil d'administration, après avoir rendu hommage à la mémoire de MM. Joseph Faure, président, et Gabriel Boissier, administrateur-directeur, décédés récemment, rappelle qu'en raison de la situation du marché des métaux, le conseil a décidé, dès le mois de septembre 1930, d'arrêter l'exploitation et de se borner à l'entretien des divers chantiers et à l'achèvement de certains travaux de préparation

dont l'exécution était de nature à diminuer les frais d'entretien. De ce fait, la plus grande partie du personnel avait été licenciée à cette époque.

Les cours du zinc ayant continué à s'effriter, dès juin de cette année il a fallu tout réduire à l'entretien strict des mines et installations, si bien qu'il n'y a plus maintenant qu'un chef de service et une trentaine d'ouvriers répartis entre les divers gîtes.

La faible production réalisée pendant les premiers mois de l'exercice a été de 1.666 tonnes de calamine crue extraite à l'état de roche et de 463 tonnes de concentrés de laverie.

Le rapport du conseil souligne que la défaillance de la livre est venue apporter un élément nouveau de trouble sur les marchés. Cette situation a donné lieu, parmi les exploitants, à de nombreuses conversations. Un congrès s'est tenu à Alger les 21 et 22 octobre dernier qui a examiné les mesures à prendre pour venir en aide à l'industrie extractive de l'Afrique du Nord. Mais même si les vœux émis sont suivis d'effet, ils ne pourront produire de résultats immédiats.

Le solde débiteur de l'exercice écoulé est imputable exclusivement aux frais d'exploitation et d'entretien, aux frais généraux et aux impôts. Il convient de signaler que le stock important de minerais figure toujours au bilan à son prix de revient très supérieur aux cours actuels. Mais le rapport ajoute que la situation de la Société n'en reste pas moins très saine. En effet, les gisements reconnus sont très importants, de teneur et de qualité remarquables ; les installations sont en parfait état et entretenues avec le minimum de frais ; les dépenses d'installation ont été presque intégralement amorties ; enfin, la trésorerie est largement assurée par l'augmentation récente du capital. Ce sont là autant de raisons qui permettent à la Société d'attendre le retour de jours meilleurs.

Mines de zinc du Guergour
(*Le Journal des finances*, 11 mars 1932)

Le seul avantage qu'aient, dans cette période de crise, les mines sur les autres industries, c'est que, du jour où elle ne gagnent plus d'argent, elle peuvent arrêter, sans trop de frais, leur exploitation, en attendant une reprise des cours des métaux. C'est une solution à laquelle les plus belles exploitations minières ont dû se résoudre, et notamment Guergour, qui est entré en veillesse depuis bientôt dix-huit mois ; la société ne conserve plus dans ses chantiers qu'un chef de service et 30 ouvriers.

Le moment où la société pourra reprendre son activité n'est malheureusement pas en vue : il avait été déclaré, à l'assemblée de 1930, que les prix de revient étaient sensiblement supérieurs au cours de 15 £ coté à cette époque sur le zinc ; on peut donc croire qu'ils sont de l'ordre de 16 à 18 livres-or ; or, le métal ne vaut actuellement que 13 livres-papier, soit environ 10 livres-or ; il est douteux que ce cours puisse s'améliorer en 1932 au point de rendre l'exploitation du Guergour payante et tant qu'elle ne sera pas reprise, les actionnaires resteront évidemment privés de tout dividende.

Est-ce à dire que l'affaire soit sans intérêt, et que le marché de ses actions, doive, lui aussi, tomber en veillesse. Ce serait une grave erreur de juger ainsi.

Une mine représente une richesse variable selon les cours du métal à extraire : il y a des périodes où il n'est pas avantageux d'extraire ce métal, et d'autres, au contraire où l'exploitation laisse un bénéfice considérable. Mais tandis qu'un capitaliste ne doit pas donner un sou d'une valeur industrielle qui ne peut pas être productrice de revenu, une mine, même inexploitable dans les circonstances présentes, conserve une valeur élevée, qui représente ce qu'elle pourra devenir ou redevenir.

Les cours de Bourse n'expriment qu'un compromis maladroît entre une situation présente et un avenir possible. En période de grande prospérité, une action minière qui

reçoit 100 francs de dividende cote au moins 2.000 ou 2.500 francs, et l'on peut prouver, chiffres en mains, que ce n'est pas cher. Au contraire, si quelques années après, la même valeur ne donne plus aucun dividende et est tombée à 200 francs, on a beau jeu, alors, de prouver qu'elle ne les vaut même pas.

L'expérience montre cependant que c'est en appliquant ces raisonnements, d'une logique apparente que l'on perd le plus sûrement son argent. Du moins avec les valeurs minières.

Aux cours de Bourse de mercredi, 1.770 fr. pour l'action et 1.000 fr. pour la part, les mines de zinc de Guergour représentaient une valeur boursière de 61 millions et demi de francs ; au début de l'année, l'estimation était tombée à moins de 40 millions.

Ces chiffres, assez élevés, ne paraissent pas déraisonnables à la réflexion.

On connaît de réputation le gisement, dont effectivement l'importance et la teneur sont remarquables. Rappelons que la mine a une capacité de production de près de 30.000 tonnes de minerai en temps normal, qu'elle a gagné plus de 12 millions en 1925-26, et près de 10 millions en 1926-27 : les titres avaient alors en Bourse une valeur de plus de 300 millions.

La société n'attend que le bon plaisir du marché du zinc pour recommencer, et c'est ici que sa situation apparaît privilégiée par rapport à la plupart des autres mines : ses immobilisations sont amorties presque intégralement ; sa trésorerie est amplement pourvue ; ses frais généraux sont extrêmement réduits : elle peut, en vérité, attendre cinq ans ou dix ans s'il le faut, le moment favorable ; mais lorsque celui-ci sera venu, elle sera prête très rapidement. En définitive, la grande sagesse du conseil de Guergour aura été d'arrêter l'exploitation dès que celle-ci s'avérait déficitaire : en même temps que les ressources financières de la société, il a ménagé l'avenir. C'est la raison pour laquelle les titres peuvent se maintenir à un niveau très supérieur à leur valeur nominale.

LES ACTIONS NOUVELLES GUERGOUR. (*Le Journal des finances*, 18 mars 1932)

Fin 1930, la Société des mines de zinc du Guergour procédait à l'augmentation de son capital de 2.400.000 francs à 5.600.000 francs par l'émission de 16.000 actions nouvelles, créées jouissance du 1^e 7 juillet 1930, date d'ouverture de l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1931.

Les résultats de cet exercice sont connus — perte de 834.000 francs — ; l'assemblée qui a eu à prendre connaissance, a eu lieu le 16 décembre. Cependant les actions nouvelles ne figurent pas encore à la cote et ne peuvent être traitées que sur le marché libre.

Les porteurs protestent. Ils ont raison. Sans doute elles ne peuvent être assimilées aux actions anciennes, pour des raisons fiscales, mais rien n'empêche de les faire figurer sous une rubrique spéciale. Quinze mois après leur création, les titres nouveaux d'une entreprise dont les anciens figurent à la cote officielle, doivent pouvoir faire, également, l'objet de transactions régulièrement constatées.

MINES DE ZINC DU GUERGOUR (*Le Journal des débats*, 10 novembre 1932)

Le compte de profits et pertes de l'exercice clos le 30 juin 1932, dont les résultats seront présentés à l'assemblée ordinaire du 23 novembre, fait apparaître 170.444 francs d'intérêts, d'escompte et bénéfices divers. Au débit de ce compte, les

frais d'entretien aux mines et divers s'élèvent à 529.245 francs, et les frais généraux à 116.727 francs. L'exercice se traduit ainsi par une perte de 475.529 francs, qui, jointe à celle de l'exercice précédent, fait ressortir un solde débiteur total de 1 million 310.053 francs.

Annuaire Desfossés 1933, p. 976 :

Zinc du Guergour

Administrateurs : MM. H[enri] Chabert, J. Choppin de Janvry, F. Faure, L. Fèvre, L. Galicier, P. Hackenberger.

MINES DE ZINC DU GUERGOUR

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1933, p. 26)

L'examen du bilan et du rapport à l'assemblée générale montre que cette société vit dans l'attente d'une reprise et maintient simplement les mines et ateliers en bon état sans exploiter, en conservant ses stocks de minerai cru ou calciné pour les ventes lorsqu'elle le jugera opportun ; en ménageant le plus possible sa trésorerie.

Au gisement de fer du Djebel-Anini, les travaux de recherche ont été suspendus dès que la décision du gouvernement générale d'arrêter la construction du chemin de fer Bougie-Sétif a été connue.

MINES DE ZINC DU GUERGOUR

(*Le Journal des débats*, 12 février 1933)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 1^{er} mars. L'ordre du jour comporte l'approbation d'un projet d'apport d'actions d'une société minière contre rémunération de 150.000 francs d'actions d'apport et augmentation de capital correspondante.

(*Le Journal des débats*, 20 février 1933)

Le zinc est revenu à 13 18/9 au comptant et à 14 2/6 à terme. On annonce que **les négociations engagées pour la reconstitution du Cartel auraient abouti à un premier résultat**, et le Cartel serait à nouveau prorogé, en principe jusqu'au 1^{er} juillet. La restriction de la production serait fixée à 45 % de la capacité des usines, mais aussi longtemps que les stocks n'atteindraient pas 50.000 tonnes, les producteurs pourraient dépasser leur contingent, à condition de verser des indemnités aux autres adhérents. La Vieille Montagne s'est échangée à 1.380 contre 1.425 et Guergour à 1.620 contre 1.644 ; cette dernière société convoque, le 1^{er} mars, une assemblée extraordinaire appelée à statuer sur l'apport d'actions d'une société minière. Cet apport doit être rémunéré par la remise de 150.000 francs d'actions Guergour à émettre.

GUERGOUR

(*L'Africain*, 26 février 1933)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 1^{er} mars. L'ordre du jour comporte l'approbation d'un projet d'apport d'actions d'une société minière contre rémunération de 150.000 francs d'actions d'apport et augmentation de capital correspondante.

MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 15 mai 1933)

On retrouve le zinc à 15 6/3 au comptant et à 15 13/9 à terme. La Vieille Montagne a valu 1.535. Guergour s'est raffermie de 1.685 à 1.700 et la part s'est avancée de 750 à 825. L'assemblée extraordinaire du 9 mai a approuvé provisoirement l'apport de 1.500 actions de la Compagnie des minerais de fer hématite du Djebel-Anini. Cet apport sera rémunéré par la remise de 750 actions de 200 fr. des Mines du Guergour, jouissance 15 janvier 1930, et le capital de Guergour sera ainsi porté de 5 millions 600.000 fr. à 5.750.000 fr.

MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1933, p. 296)

Réunis le 10 mai en assemblée ext., les actionnaires ont approuvé, à titre provisoire, l'apport de 1.500 actions de la Compagnie des minerais de fer hématite du Djebel-Anini.

Ds son rapport, le conseil rappelle qu'en outre de ses concessions propres, Guergour est amodiataire des concessions du Djebel-Anini. Le contrat d'amodiation prévoit le versement d'une redevance par t. extraite, tant de zinc que de fer. Mais tandis que, p. le zinc, il n'est stipulé qu'une redevance annuelle, p. le fer, Guergour est tenu de payer, p. les gisements actuellement improductifs, un loyer dont le chiffre se révèle particulièrement lourd en raison de la crise.

Il a donc paru intéressant au conseil de profiter de l'occasion qui est offerte d'acquérir un nombre important d'actions du Djebel-Anini, qui, avec celles déjà possédées, donnera le contrôle effectif de l'affaire.

(*Le Temps*, 14 septembre 1933)

Fermeté de Guergour. à 1.580. La société a reçu des offres d'achat pour le minerai de zinc qu'elle a stocké, Aucune suite n'a pu être donnée, les prix offerts par les acheteurs étant trop éloignés de ceux demandés par la compagnie.

Les travaux du chemin de fer de Bougie à Sétif n'ont pas été repris ; cette ligne doit permettre l'exploitation de la mine de fer du Djebel-Anini.

MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 15 novembre 1933)

Le compte, profits et pertes de l'exercice au 30 juin 1933 accuse une perte de 245.558 fr. 08 contre 475.529 fr. 08 pour l'exercice précédent.

Cette perte, jointe à celle des l'exercices antérieurs, fait ressortir un solde déficitaire total s'élevant à 1.555.611 fr. 49.

Société des mines de zinc du Guergour
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1934)

L'assemblée ordinaire des actionnaires s'est tenue le 20 décembre, sous la présidence de M. Paul Hackenberger, président du conseil d'administration.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1933, faisant apparaître une perte de 245.558 francs. Avec les pertes antérieures, le solde débiteur ressort à 1.555.611 francs.

Le rapport du conseil indique que exploitation n'a pas été reprise. Les frais d'entretien se sont élevés à 293.982 francs.

Il n'a été expédié aucun minerai. Le nouveau programme d'économies a pu être réalisé à la fin de l'année 1932, et les chantiers et travaux ont été conservée en excellent état.

(*Le Temps*, 19 mars 1934)

On a encore constaté des offres en actions Guergour (644 contre 685) ; la part, au contraire, reprend de 405 à 445. La valeur boursière des 28.000 actions, et des 12.000 parts est, maintenant, un peu inférieure- à 23 millions, et l'on peut considérer cette évaluation comme bien optimiste pour une affaire dont la remise en activité, dans des conditions payantes, ne saurait être envisagée sans une amélioration considérable du marché du zinc.

16/11/1934 : action tombée à 380 !

MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 5 décembre 1934)

La mine étant toujours fermée, les comptes de 1933-34, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 20 décembre, se solderont par une nouvelle perte représentant les frais d'entretien et divers qui ont d'ailleurs été réduits au minimum. Pour l'exercice précédent, il y avait eu une perte de 245.558 fr.

MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 8 décembre 1934)

En complément de notre information du 4 courant, indiquons que les comptes de l'exercice clos le 40 juin 1934 se soldent par une nouvelle perte de 129.013 fr., représentant les frais d'entretien et divers. Compte tenu des pertes antérieures (dont

245.558 fr. pour l'exercice 1932-1933), le solde débiteur total au bilan ressort à 1.684.625 fr.

MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 11 janvier 1935)

L'assemblée ordinaire tenue le 9 janvier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1934. La perte de l'exercice, qui s'élève à 129.024 fr., forme, avec le report antérieur de 1.555.611 fr., un solde déficitaire de 1 million 684.625 fr. Le rapport du conseil indique que, comme l'an dernier, les exploitations sont restées en sommeil. Aucune expédition de minerai n'a été faite et, seul, le personnel nécessaire à l'entretien des constructions et de la mine a été maintenu.

Le triste sort de nos mines coloniales
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1935)

Voici l'émouvant exposé de la situation de nos mines coloniales fait par le conseil de la Société du Guergour à ses actionnaires :

Vous n'ignorez certainement pas les dangers que présente pour la France la fermeture générale de ses mines métropolitaines et coloniales.

Notre pays est, en effet, à l'heure actuelle, à peu près entièrement tributaire de l'étranger pour son ravitaillement en zinc, la seule et faible production française de minerai de zinc provenant de gisements éloignés de l'Indochine. Faut-il insister sur les conséquences alarmantes de ce fait en ce qui concerne les problèmes de la défense nationale et sur ses effets sur notre balance commerciale ?

D'un autre côté, le chômage et la misère qui règnent dans les régions minières de nos colonies ne sont pas non plus sans présenter un caractère préoccupant. La pénétration coloniale, tant en Algérie qu'en Tunisie, dans le passé, qu'en Indochine et au Maroc plus récemment, a toujours été, dès la première heure, facilitée par les mines que de hardis et courageux pionniers venaient ouvrir et peupler dans des régions que les colons n'abordaient guère ; leur fermeture constitue un recul de notre civilisation.

Souhaitons que nos pouvoirs publics, auxquels ce problème a été maintes fois exposé, et il y a peu de temps encore, au cours de la Conférence économique coloniale, comprennent enfin la gravité de la situation de l'industrie extractive de notre Afrique du Nord, et lui viennent en aide par des mesures appropriées et équitables que nous ne cessons, depuis trois ans, de leur demander sans succès.

[Aide publique aux mines de plomb et de zinc]
(*Le Temps*, 19 août 1935)

[...] Les disponibilités de Guergour se totalisent à 2 millions 864.824 francs (capital 5.750.000). [...]

[Prime publique de soutien aux mines de plomb et de zinc]

VERS LA REPRISE DE L'EXPLOITATION DES
MINES-NORD-AFRICAINES
(*Le Temps*, 28 août 1935)

[...] Les Mines de Guergour n'escomptent pas une reprise du travail avant octobre.
[...]

ZINCS DU GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 5 décembre 1935)

Les comptes de l'exercice au 30 juin 1935 font apparaître une nouvelle perte de 139.959 fr. (contre 129.013 précédemment), qui porte le déficit total à 1.824.585 francs.

Ces résultats n'ont qu'un intérêt limité, l'exploitation étant arrêtée depuis cinq ans et la Société bornant son activité à l'entretien des mines.

Le bilan, établi suivant les dispositions de la nouvelle loi minière, montre une situation toujours satisfaisante. En face des 5,6 millions d'immobilisations, on trouve une douzaine de millions de fonds de prévoyance. Les exigibilités sont minimales (120.000 fr.), alors que les disponibilités s'élèvent à 1.950.000 francs. Il existe en outre 1,5 million de réalisable et 5,3 millions de stocks.

La société est donc en mesure d'attendre une époque plus favorable. À cet égard, rappelons que, malgré la hausse appréciable des cours du zinc et l'institution d'une aide gouvernementale aux mines métalliques françaises, le conseil n'a pas jugé possible de reprendre l'exploitation.

Les cours de l'action (776) paraissent pour l'instant suffisants.

MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 17 janvier 1936)

L'assemblée du 15 janvier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1935, analysés dans notre *Actualité* du 5 décembre. Rappelons que cet exercice se solde par une perte de 130.959 fr., formant, avec le déficit antérieur, un total débiteur de 1 million 824.585 francs.

Le bilan a été réévalué comme suite au nouveau régime fiscal portant suppression de la redevance des mines et remplacement par l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 3 décembre 1936)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1936 qui seront soumis à l'assemblée du 15 décembre 1936 se soldent par une nouvelle perte de 181.917 francs contre 139.959 francs en 1934-1935. Le déficit total ressort au bilan à 2 millions 6.502 francs.

Annuaire Desfossés 1937, p. 1118-1119 :
Zinc du Guergour

Administrateurs : MM. Jacques Aguilon, pdt ; Jacques Faure, adm.-dir. ; Henry Chabert, Fréd. Faure, Louis Galicier.

Commissaires des comptes : H. Delamotte, P. Cheminais.

MINES DE ZINC DE GUERGOUR
(*Ouest-Éclair*, 25 janvier 1937)

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1936 qui se soldent par une perte de 181.917 francs. Les pertes antérieures, qui s'élevaient à 1.824.585 fr., ont été amorties par prélèvement sur la réserve générale. Dans son rapport, le conseil a indiqué que bien que les gisements soient demeurés improductifs ; l'entretien des chantiers a été assuré dans de bonnes conditions. Le marché du zinc est resté très calme pendant l'exercice. Depuis sa clôture, les cours du zinc se sont un peu relevés sans atteindre toutefois les cours du plomb, qui ont marqué une vive reprise. La dévaluation de la monnaie française entraîne une élévation du prix des minerais de la société en France et rapproche, sans y parvenir tout à fait encore, des prix limites fixés par la loi du 24 juillet 1935 pour l'attribution des primes. Le rapport rappelle que les prix-limites ont été fixés par ladite loi à un niveau trop bas pour permettre la reprise de l'exploitation. Il est certain, d'autre part, que les prix de revient subiront, par rapport aux prévisions anciennes, une très sensible augmentation lors de cette reprise, si les lois sociales récemment votées en France sont appliquées en Algérie.

Un actionnaire ayant demandé si le conseil pouvait fixer la date de la reprise de l'exploitation, le président a répondu que la question était étudiée de très près par le conseil qui avait le plus grand désir de voir reprendre cette exploitation. La société étudie actuellement de nouveaux procédés modernes les plus appropriés au point de vue technique pour la réouverture de la mine et également la question de la main-d'œuvre qui joue un rôle très important, les ouvriers ayant quitté la région et la société étant obligée de faire appel à de nouveaux éléments. Le président a indiqué qu'il était impossible au conseil de fixer une date.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Guergour
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mars 1937)

Les galeries sont bien entretenues dans les gîtes de Kef Semmah, Aïn Sedjaa et Aïn Roua, où une équipe de boiseurs travaille sans interruption.

Aucune recherche n'a été faite en 1936. Les barrages construits pour forcer l'eau à remonter à un niveau lui permettant d'alimenter la source primitive du village sont, en bon état.

1^{er} AVRIL 1937 : REPRISE DE L'EXPLOITATION

Société des mines du Guergour
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1937)

L'exploitation a été reprise depuis le 1^{er} avril et se poursuit à une cadence d'ailleurs réduite, qui pourrait correspondre à une production annuelle de l'ordre de 6.000 t.

Sur les stocks que la société possédait déjà sur le carreau, il a été vendu et embarqué, après grillage, 4.000 tonnes d'un minerai de calamine titrant 42 % de zinc.

MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 18 novembre 1937)

Les comptes au 30 juin 1937 font ressortir un bénéfice de 274.496 francs, au lieu d'une perte de 181.917 francs pour l'exercice 1935-1936.

Ce bénéfice se trouve ramené à 7.727 francs par l'application de 266.769 francs aux amortissements. Rappelons qu'aucun amortissement n'avait été pratiqué l'an dernier.

MINES DE ZINC DU GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 25 décembre 1937)

L'assemblée ordinaire, tenue le 23 décembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1936-37 qui se soldent par un bénéfice net de 7.727 francs, qui a été reporté à nouveau.

Le retour de prix rémunérateurs a amené le conseil à rouvrir une partie des chantiers au 1^{er} avril dernier. La reprise des travaux a pu se faire sans difficultés particulières en raison du bon état des gîtes, soigneusement entretenus pendant la période d'arrêt.

La plus grande partie du personnel licencié en 1930 a accepté de revenir à la mine, et, en quelques semaines, une production régulière a pu être reprise.

Annuaire industriel, 1938 :

MINES de ZINC du GUERGOUR (Soc. des), 11, r. St-Florentin, Paris, 8^e. T. Cent. 34-04. Ad. t. Zingour-Paris. Soc. an. au cap. de 5.600.000 francs. — Conseil d'adm. : Prés. : M. J. Faure ; Adm.-directeur : M. G[abriel] Boissier ; Administr. : MM. H[enri] Chabert [dir. BPPB], J. Choppin de Janvry [dir. BPPB, L[ucien] Fèvre [† 1935], F[rédéric] Faure [fils de Joseph], C. Galicier [banquier], P. Hackenberger [Bq de Tunisie, Gaz et eaux Tunis...].

Minerais de zinc. (1-1171).

La Société des mines de zinc du Guergour
La Société des mines de zinc de Fed-el-Adoum
Augustin HAMON,
Les Maîtres de la France, tome III,
Éditions sociales, février 1938, 354 pages

[223] Ces deux sociétés ont cinq administrateurs communs sur huit. Ce sont : MM. Henri Chabert, Frédéric et Jacques Faure [tous 2 fils de Joseph Faure et d'Odile Martel] (tomes I et II), Paul [224] Hackenberger ¹⁶, Joseph Choppin de Janvry, un des directeurs de la Banque de Paris et des Pays-Bas (tome 1).

¹⁶ M. Paul Hackenberger a un château à Gometz-le-Châtel (Seine-et-Oise).

Les deux autres administrateurs de Guergour sont : M. Jacques Aguillon [Châtillon-Commentry, BPPB...] (tome II) et Louis Galicier (tomes I et II). Un des commissaires est le comte de Vendegies d'Hust, parent de Frédéric Faure [marié à une Vendegies].

Ces mines sont donc contrôlées par des groupes financiers de la métropole, l'un d'eux étant le groupe catholique.

Les demandes de dérogations à l'application des 40 heures
dans les exploitations minières de l'Algérie
(*L'Écho d'Alger*, 14 novembre 1938)

Par application des articles 15 (exploitations souterraines) et 9 (exploitations à l'air libre et service du jour) des décrets du 3 juin 1938, les sociétés minières ci-après désignées ont demandé à bénéficier de dérogations à l'application des décrets du 3 juin 1938 relatifs à la semaine de quarante heures dans les exploitations minières de l'Algérie :

.....
Concessions de Kef-Semmah, d'Aïn-Roua, du Djebel-Anini et de Bou-Kedema :
Société des mines de zinc du Guergour (zinc), dérogation totale six mois.

MINES DE ZINCS DU GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 24 décembre 1938)

L'assemblée du 22 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1938, se soldant par un bénéfice net, après amortissement, de 33.291 francs contre 7.727 francs l'an dernier.

Le rapport du conseil signale que, par mesure de prudence, deux seuls gîtes ont été mis en exploitation. L'assemblée a approuvé la nouvelle estimation des minerais en stock et la nouvelle présentation du bilan.

Annuaire Desfossés 1940, p. 801 :
Zinc du Guergour
Administrateurs : MM. Jacques Aguillon, pdt ; Jacques Faure, adm.-dir. ; Henry Chabert, Fréd. Faure, Louis Galicier, H. Gros.
Commissaires des comptes : H. Delamotte, P. Cheminais.

GUERGOUR
(*Le Journal des débats*, 22 septembre 1941)

L'assemblée ordinaire des actionnaires tenue le 18 septembre a décidé, sur la proposition du conseil, de proroger jusqu'au 31 décembre 2039 la durée de la société.

MINES DE ZINC DE GUERGOUR
(*Le Journal*, 1^{er} juin 1942)

Le compte de Profits et pertes de l'exercice 1941 se solde, comme les années précédentes, sans bénéfice, ni perte.

Annuaire Desfossés 1945, p. 813 :

Zinc du Guergour

Administrateurs : MM. Jacques Faure, pdg. ; H. Chabert, Frédéric Faure, H. Gros, G. Portier, Mines de fer de Giraumont.

Commissaires des comptes : H. Delamotte, P. Cheminai.

Annuaire Desfossés 1948, p. 868 :

Zinc du Guergour

Administrateurs : MM. Jacques Faure, pdg. ; H. Chabert, Frédéric Faure, H. Gros, G. Portier, Mines de fer de Giraumont.

Commissaires des comptes : H. Delamotte, J. Fontan, L. Narat.

1950 : CAPITAL PORTÉ À 63.050.000 FR.



Coll. Peter Seidel

SOCIÉTÉ

DES

MINES DE ZINC DU GUERGOUR

Société anonyme au capital de 63.050.000 fr.

divisé en 25.220 actions de 2.500 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Dufour, notaire à Paris

Siège social : 11, rue Saint-Florentin, Paris 8^e

R.C. Seine 106.406

ACTION DE 2.500 FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée

Le président du conseil d'administration : Jacques Faure

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : ?

Impr. de la Banque et des Cies d'Assurances, Paris.



Coll. Peter Seidel

La même, avec une signature différente à droite et un cachet « Payé ».

MINES MÉTALLIQUES

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 février 1952)

Les MINES DE ZINC DU GUERGOUR exploitent dans le massif montagneux du même nom (département de Constantine) des minerais de zinc, plomb et métaux connexes. Production en 1950 : 8.330 t., légèrement dépassée en 1951. De 1946 à 1950, les bénéfices sont passés de 19.909.255 fr. à 59.440.935 fr. Dernière répartition : 880 fr. aux 25.224 actions de 2.500 fr. qui représentent le capital de 63.050.000 francs. Dernier cours : 17.800.

Les intérêts français contre l'intérêt de la France en Afrique du Nord
par MAURICE DUPONT
(*Esprit*, juillet 1952)

En Algérie, la « Société de l'Ouasta et Mesloulia [...] », celle des « mines de Djebba [sic] » [...], du Guergour (Peñarroya, Paris Pays-Bas, etc.) totalisent une production de 4.429 tonnes de plomb et 21.699 tonnes de zinc.

Annuaire Desfossés 1953, p. 667 :
 Zinc du Guergour
 Administrateurs : MM. Jacques Faure, pdg. ; H. Chabert, Frédéric Faure, H. Gros, G. Portier, Mines de fer de Giraumont.
 Commissaires des comptes : J. Fontan, L. Narat.

Société des mines de zinc du Guergour
 [Desfossés 1956/636]

S.A., juillet 1906.
 Siège : Paris, rue Saint-Florentin, 11 [= Omnium industriel, immobilier et commercial (OIIIC)][Desfossés 1956/311]

Faure (Jacques)[Né en 1899. Fils de Joseph Faure, dipl. de l'École des mines de St-Étienne, adm. Senelle-Maubeuge, Mines zinc Guergour, Hts fnx, laminoirs et aciéries du Chili... et d'Odile Martel. Ép. en 2ndes noces une Dlle de Lubersac > Bq de Lubersac*], 636 (pdg Guergour), 732 (Lucette*), 1175 (pdt Lam., hts fnx, forges et aciéries du Chili), 1499 (Prod. chim. Lion noir), 1542 (SMAC), 2284 (Crédit foncier colonial : suite abs. 1175).

Chabert (H.), 226 (Cie fin. frse Santa-Fé), 636 (zinc du Guergour-Alg.), 2245 (Gaveau et Cie).

Faure (Fred ou Frédéric)[x/100](fils de Joseph et d'Odile Martel), 636 (Mines de zinc du Guergour-Alg.).

Gros (Henri)[xx/100](ép. Gindre), 636 (zinc du Guergour), 1733 (SCOA).

Portier (Gabriel)[1895-1962][Fils d'Henri (1865-1942), président des Mines de la Lucette et des Mines de Courrières, et d'Anne-Marie Bonnel][Ep. Denise Dujardin], 529 (Centenaire)[ex-Mines de Courrière], 636 (Mines zinc Guergour-Alg), 732 (pdg Mines de La Lucette).

Giraumont (Mines de fer de), 636 (Mines zinc Guergour-Alg.).

Fontan (J.) 636 (comm. cptes Mines zinc Guergour).

Narat (L.), 311 (comm. cptes Omnium indus., immob. et comm.) 636 (comm. cptes Mines zinc Guergour).

Objet : mines zinc, plomb et métaux connexes de Kef-Semmah et de Kef-Boukedema + concessions Aïn-Roua et Djebel-Anini (département de Constantine).

CAPITAL SOCIAL : 63.060.000 fr., divisé en 25.220 actions de 2.500 fr.

À l'origine, 6 millions de fr. ; en novembre 1930, le capital, ramené à 2 millions 400.000 fr. par remboursements successifs aux actions, a été reporté à 5 millions 600.000 fr. par l'émission de 16.000 actions nouvelles de 200 fr., au prix de 525 fr. ; porté à 5 millions 750.000 fr. en mai 1933 par la création de 750 actions d'apport de 200 fr. (Djebel-Anini). Porté en 1946 à 6 millions 52.000 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité, puis à 38 millions 30.000 fr. par l'émission à 250 fr. de 161.402 actions nouvelles (4 nouv. pour 1 anc. et 3 pour 1 part) et à 40 millions 353.800 fr. par la remise aux porteurs de parts de 4 actions nouvelles pour 5 parts en annulation de leurs titres. Porté en 1950 à 63.050.000 fr. par élévation du nominal à 312 fr. 50 (9 actions de 260 fr. ayant été annulées). Regroupement en 25.220 actions de 2.500 fr. à partir du 5 janvier 1951.

Porté en 1953 à 63.060.000 fr. (apports).

en milliers de \$	Bénéfice nets	Dividende+tantièmes
1945	- 3.284	—
1946	1.859	3.354
1947	12.743	12.105
1948	19.909	18.913
1949	21.348	20.281

1950	59.441	32.394
1951	64.831	55.378
1952	—	—
1953	- 22.248	—
1954	- 24.534	—

Ouenza, Mokta, Vieille Montagne sont touchés par la nationalisation des mines
 CE QU'IL VA EN COÛTER AUX ACTIONNAIRES FRANÇAIS
 par Claude TEMPLE
 (*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 10 mai 1966)

.....
 Les sociétés qui semblent avoir échappé à la nationalisation sont l'Omnium nord-africain qui ne possède plus d'intérêts de cette nature en Algérie, la société des mines de Guergour, dont les propriétés n'ont pas été touchées, ainsi que la compagnie de Mlliana et les mines de la Lucette.

